

CANDIDATURE LEADER 2014-2020

PAYS DU BOCAGE

➤ **INNOVER** pour accompagner le territoire dans son adaptation aux mutations économiques, sociales et environnementales afin de promouvoir un développement équilibré du **Pays du Bocage**

GIP ADECO - Pays du Bocage



L'accueil est notre nature



/// Introduction ///

Contexte mondial et répercussions locales

Le territoire du Bocage est impacté par les crises écologiques, économiques et sociales actuelles qui questionnent son devenir.

La crise économique et financière mondiale, qui sévit depuis 2007, fait suite à une crise de liquidité et de solvabilité tant au niveau des banques que des États, et à une raréfaction des crédits aux entreprises. Dans la zone euro, la crise de la dette qui en a découlé a largement impacté les économies des États membres de l'Union européenne. Le PIB de l'Union a affiché un recul de 0,5 % au quatrième trimestre 2012, le plus important depuis le début de l'année 2009. Egalement, l'Europe connaît un ralentissement global de sa croissance, beaucoup d'entreprises sont en difficulté et ne sont plus en mesure de conserver leurs ressources humaines.

Sur le territoire du Pays du Bocage, la crise économique a ralenti la dynamique de création d'emplois engagée depuis 1999. On estime une perte de 2 500 emplois salariés dans le Bocage sur la période 2007-2010 (source Unistatis). La crise accélère les mutations du bassin économique local, notamment dans l'industrie. Depuis 2008, plusieurs établissements et emplois industriels ont disparu. La création d'entreprises dans le secteur du commerce et des services (hors statut auto-entrepreneur) a connu un ralentissement (source CCFE CCIFA). Depuis 2008, les radiations d'entreprises dans ce secteur sont nombreuses. Le taux de chômage est en augmentation continue.

La crise sociale qui est liée à la crise économique et financière mondiale et les politiques d'austérité qui ont suivi ont fait régresser l'emploi et augmenter le chômage au sein de l'Union européenne. La situation financière des ménages est restée précaire, les personnes les plus pauvres étant les plus sévèrement touchées. Près d'un ménage à bas revenus sur quatre connaît une situation de détresse financière.

La tendance est au désengagement de l'Etat dans les communes rurales. Plusieurs services publics ont ainsi quitté les communes les plus rurales du Pays du Bocage (les trésoreries, la poste par exemple). Les communes tentent d'y pallier en assurant les services : agences postales communales, relais des services publics... La baisse des ressources publiques pourrait avoir des répercussions sur la capacité des collectivités à maintenir ou développer les services à la population. En outre, les réglementations entraînent des coûts supplémentaires pour les collectivités (ex : dans les structures petite enfance). Cela pourrait avoir des impacts sur le maintien d'une offre de service de qualité.

De nombreux spécialistes estiment qu'une crise écologique majeure est en train de se produire. Les phénomènes suivants sont identifiés : réchauffement climatique, augmentation du niveau des océans, multiplication des phénomènes climatiques d'ampleur (tempêtes...), raréfaction des ressources alimentaires et des autres matières premières, dégradation, voire disparition de certains habitats naturels, rythme élevé de disparition des espèces, multiplication des espèces invasives, baisse de la disponibilité et de la qualité de l'eau, augmentation de la production de déchets... Ils sont autant de signaux indiquant un bouleversement profond des équilibres naturels et nécessitant une adaptation rapide de l'homme et des organismes vivants à ce nouveau contexte.

Le territoire du Bocage en subit les effets. Par exemple, il est confronté à la multiplication des espèces invasives, qu'elles soient floristiques (jussie, renouée du japon...) ou faunistiques (ragondin, écrevisse de Louisiane...). La concurrence avec les espèces locales, parfois inféodées aux milieux spécifiques du territoire, est source d'appauvrissement de la biodiversité. Les collectivités locales et les particuliers, confrontés à cette difficulté, sont souvent désarmés. De plus, le territoire est soumis à des problématiques quantitatives et qualitatives d'accès à l'eau potable. Situé en tête de bassin

versant, le Pays est particulièrement sensible à la problématique de l'eau. Le territoire est caractérisé par une dynamique hydrographique de surface liée à la nature géologique des sols. Cette spécificité le rend particulièrement vulnérable et sensible aux pollutions, notamment agricoles.

Sans vouloir être exhaustive, cette rapide analyse des répercussions locales des crises économiques, sociales et environnementales permet de situer le contexte actuel du Pays du Bocage. Ces crises, si elles ne modifient pas aujourd'hui en profondeur les modes de vie du territoire, augmentent la vulnérabilité des populations sur de nombreux points (emploi, logement, transport, ressources...). Les menaces auxquelles le territoire doit faire face s'accroissent et se multiplient.

Dans ce contexte, la stratégie de développement territorial portée par le Pays a pour ambition d'accompagner les mutations vécues par le territoire pour en faire des atouts. Ainsi les acteurs du Pays du Bocage souhaitent poursuivre leurs démarches de développement pour un territoire agréable, dynamique et attractif. Le rôle des politiques publiques et leur cohérence est un facteur déterminant de réussite pour le territoire.

Fort de son expérience acquise au cours des précédents programmes LEADER, les acteurs du Pays du Bocage souhaitent à nouveau utiliser ce levier d'action pour renforcer leur impact sur le développement du territoire et démultiplier l'effet des projets portés par les acteurs. Ils ont choisi de retenir l'innovation comme clef d'entrée pour cette stratégie. Cette approche transversale sera un moyen efficace de monter en qualité des projets. La recherche d'innovation, au sens large, est un moyen d'inviter les acteurs à dépasser leurs manières de faire habituelles, à s'inspirer d'expériences réussies et à travailler en réseau.

Cette candidature présente le contexte de l'action du pays, la stratégie retenue par les acteurs, les mesures et les dispositifs qu'ils souhaitent développer, ainsi que les modalités de mise en œuvre du programme LEADER.

Sommaire

Première partie : le territoire et la stratégie LEADER.....	6
Détermination de la zone, population concernée et structure porteuse du programme.....	6
Cartes du périmètre	6
Liste des communes du périmètre	7
Structure porteuse	8
Besoins et potentialités du territoire	10
Profil de territoire (synthèse du diagnostic de territoire)	10
Synthèse des Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces du territoire	18
Besoins et enjeux prioritaires pour 2014-2020, en lien avec la stratégie LEADER	22
Présentation de la stratégie et de ses objectifs	23
Un programme LEADER axé sur l'innovation	23
Le programme LEADER, une composante de la stratégie du Pays	25
La composante LEADER de la stratégie du Pays	25
Articulation de la stratégie LEADER avec celles des autres territoires de projet	26
Axes stratégiques transversaux de la stratégie LEADER.....	28
Réponse de la stratégie aux priorités régionales	29
Convergence avec les fonds européens régionaux FEADER – FEDER – FSE – FEAMP	29
Caractère intégré et multisectoriel de la stratégie.....	29
Note d'intention sur la coopération.....	30
Modalités de concertation utilisées pour élaborer la stratégie LEADER	31
Composition du Comité de programmation et modalités de gouvernance envisagées.....	32
Deuxième partie : les fiches actions	34
Troisième partie : le pilotage et l'évaluation du programme LEADER en Pays du Bocage	70
Une amélioration du pilotage et du suivi de la programmation fondée sur les expériences antérieures du Pays du Bocage en tant que GAL.....	70
Une ingénierie d'ores-et-déjà familiarisée avec la mise en œuvre des programmes LEADER successifs	70
Une procédure renforcée pour le suivi de la mise en œuvre du programme LEADER.....	72
Les principes de la conduite de l'évaluation de la programmation 2014-2020	72
Communication, capitalisation et diffusion : un enjeu pour la mise en œuvre du programme LEADER	73
Conclusion	75
LISTE DES ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Arbre des objectifs
Annexe 2 : Maquette financière.....
Annexe 3 : Diagnostic de territoire

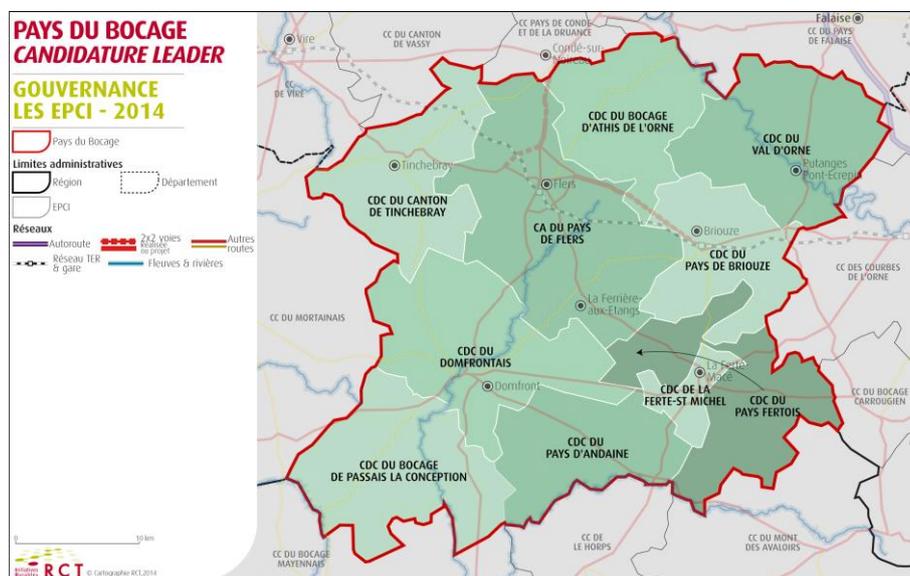
Annexe 4 : Statuts du GIP ADECO Pays du Bocage.....
Annexe 5 : Stratégie du Pays
Annexe 6 : Lettres d'intention des territoires partenaires pour la coopération.....
Annexe 7 : Courrier de soutien du Parc
Annexe 8 : tableau de synthèse des temps de concertation pour élaborer la stratégie
Annexe 9 : Exemple de grille de notation des projets.....

Première partie : le territoire et la stratégie LEADER

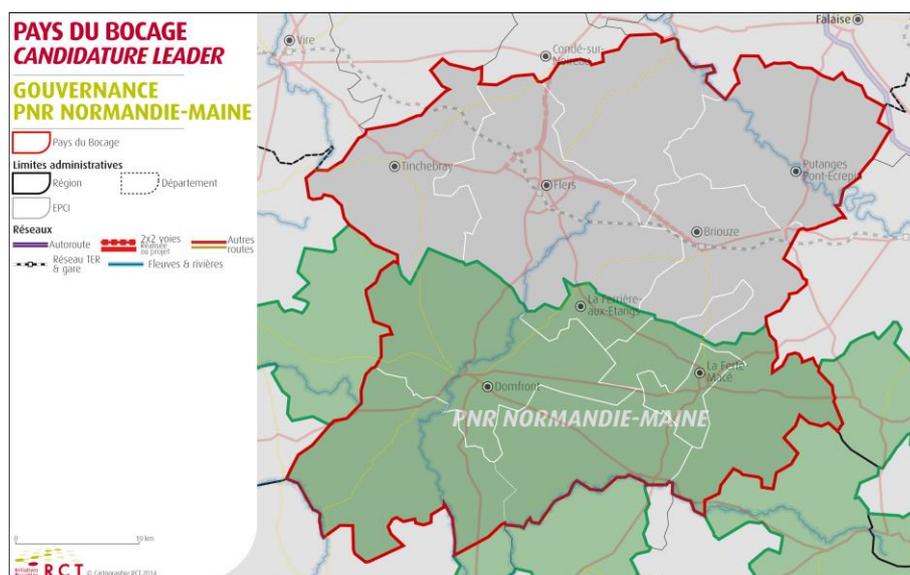
Détermination de la zone, population concernée et structure porteuse du programme

/// Cartes du périmètre

Les intercommunalités du territoire



Le Parc naturel régional Normandie-Maine



/// Liste des communes du périmètre

Antoigny	Coulonche (La)	Lonlay l'Abbaye	Rotours (Les)	Saint Patrice du Désert
Athis de l'Orne	Couterne	Lonlay le Tesson	Rouellé	Saint Paul
Aubusson	Cramenil	Loré	Saint André de Briouze	Saint Philbert sur Orne
Avrilly	Domfront	Lucé	Saint André de Messei	Saint Pierre d'Entremont
Banvou	Dompierre	Magny le Désert	Saint Aubert sur Orne	Saint Pierre du Regard
Baroche sous Lucé (La)	Durcet	Mantilly	Saint Bomer les Forges	Saint Quentin les Chardonnetts
Bazoches au Houleme	Echalou	Méhoudin	Saint Brice en Passais	Saint Roch sur Egrenne
Bazoque (La)	Epiny le Comte (L')	Ménil de Briouze (Le)	Saint Christophe de Chaulieu	Saint Siméon
Beauchêne	Faverolles	Menil Ciboult (Le)	Saint Clair de Halouze	Saires la Verrerie
Beulandais	Ferrière aux Etangs (La)	Ménil Gondouin	Saint Cornier des Landes	Sauvagère (La)
Beuvain	Ferté Macé (La)	Menil Hermei	Sainte Croix sur Orne	Ségrie Fontaine
Bellou en Houleme	Flers	Ménil Hubert sur Orne	Saint Denis de Villenette	Selle La Forge (La)
Berjou	Forêt Auvray (La)	Ménil Jean	Saint Fraimbault	Sept Forges
Bréel	Frênes	Ménil Vin	Saint Georges des Groseillers	Taillebois
Briouze	Fresnaye au Sauvage (La)	Messei	Saint Gilles des Marais	Tessé Froulay
Cahan	Geneslay	Moncy	Saint Hilaire de Briouze	Bagnoles de l'Orne
Caligny	Giel	Montilly sur Noireau	Sainte Honorine la Chardonne	Tinchebray
Carneille (La)	Courteilles	Montreuil au Houleme	Sainte Honorine la Guillaume	Torchamp
Céaucé	Grais (Le)	Montsecret	Saint Jean des Bois	Tourailles (Les)
Cerisy Belle Etoile	Habloville	Motte Fouquet (La)	Saint Mars d'Egrenne	Yveteaux (Les)
Champcerie	Haleine	Neuvy au Houleme	Saint Maurice du Désert	Yvrandes
Champsecret	Haute Chapelle (La)	Notre Dame du Rocher	Saint Michel des Andaines	
Chanu	Joué du Bois	Passais la Conception	Sainte Opportune	
Chapelle au Moine (La)	Juvigny sous Andaine	Perrou	Saint Ouen le Brisoult	
Chapelle Biche (La)	Lande Patry (La)	Pointel		
Chapelle d'Andaine (La)	Lande Saint Siméon (La)	Putanges Pont Ecrepin		
Chatellier (Le)	Landigou	Rabodanges		
Chaux (La)	Landisacq	Ronfeugeraï		
Chenedouit	Larchamp			
Clairefougère	Lignou			



Le Pays du Bocage couvre un périmètre de 132 communes dont 48 sont également adhérentes au Parc naturel régional Normandie-Maine.

Ainsi, c'est une population de 93 839 habitants (INSEE 2011) qui serait bénéficiaire du programme LEADER, dont 34 644 habitants résidant au sein du périmètre du Parc naturel régional Normandie – Maine.

► **Cohérence du territoire par rapport aux critères d'éligibilité de la Région.**

Le périmètre du GAL du Pays du Bocage est composé de communes entières et contiguës. Il compte entre 10 000 habitants et 150 000 habitants. La ville moyenne de Flers, qui accueille 15 077 habitants, est intégrée au périmètre du GAL.

Le territoire est organisé et présente une masse critique en terme de ressources humaines, financières et économiques pour soutenir une stratégie de développement viable : l'équipe du Pays est constituée de 7.02 ETP fixes.

Le GIP ADECO, a travaillé de concert avec le PNR Normandie Maine pour élaborer cette candidature. Plusieurs rencontres ont permis d'intégrer les propositions du parc et d'envisager les actions que ce dernier pourrait conduire dans le cadre de LEADER. En effet, les Parcs naturels régionaux sont particulièrement concernés par l'innovation (clef d'entrée retenue pour ce programme), en lien avec leur mission « innover et expérimenter ». Il sera donc un acteur central dans la mise en œuvre de cette stratégie et sera sollicité pour participer aux Comités de programmation.

Au cours de la mise en œuvre du programme, le PNR pourra être sollicité ponctuellement et en complément des compétences de l'équipe LEADER du Pays, pour fournir aux acteurs de son territoire un accompagnement, des conseils, notamment sur les questions qui relèvent de son expertise.

/// Structure porteuse

La structure juridique porteuse du GAL sera le Groupement d'Intérêt Public ADECO Pays du Bocage. Il a déjà porté 3 générations de programmes LEADER sur ce territoire (LEADER II, LEADER+ et LEADER Axe 4).

Le GIP ADECO-Pays du Bocage possède une bonne expérience du montage et de la conduite d'actions de développement local. Sa pratique de l'ingénierie de projet, de la gestion de dossiers complexes et son implication dans de nombreuses démarches de développement local lui ont permis d'acquérir au fil des ans un savoir-faire et une crédibilité auprès des partenaires tant institutionnels que privés, faisant du Pays un acteur incontournable de l'animation du territoire.

Les statuts du GIP ADECO Pays du Bocage sont annexés à la présente candidature.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), crée les « PETR » : pôles d'équilibre territorial rural. Le PETR est une nouvelle forme d'établissement public de coopération intercommunale qui a vocation à apporter une nouvelle dynamique aux Pays. Le passage du GIP au PETR du Pays du Bocage est une volonté politique des élus du territoire. Le Pays du Bocage transformé en PETR devrait gagner en légitimité sur le territoire puisqu'il pourra se voir transférer des compétences des EPCI qui le composent. Cette transformation est prévue dans les prochains mois. C'est donc le PETR qui reprendra en charge le portage du GAL au cours de la programmation 2014-2020.

► **Historique des missions du Pays du Bocage.**

Créée en août 1984 afin d'assurer la promotion et le développement économique du Bocage sud, l'association ADECO, devenue Groupement d'Intérêt Public ADECO Pays du Bocage en mai 2003, s'est révélée être un acteur majeur du développement rural et de l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays du Bocage mais également de la Basse-Normandie.

Les missions du GIP ADECO Pays du Bocage ont évolué progressivement. Principalement destinée à épauler les entreprises existantes et à soutenir la création ou la reprise d'entreprises du Bocage Sud,





l'association, à ses débuts, agissait principalement dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de l'industrie.

Retenue en 1985 par le Conseil Régional et l'Etat comme structure pilote pour la mise en place d'une réflexion sur le développement rural intégré, l'association a, à ce titre, participé à l'animation de plusieurs programmes d'aide à la création d'entreprises, à la diversification des productions agricoles, puis à la rédaction en collaboration avec l'université de Caen d'un ouvrage intitulé « Vivre en Bocage ». Elle a, sur les quatre cantons du Bocage sud, mis en œuvre une politique d'aménagement du territoire (Charte intercommunale, Pays d'accueil touristique...).

En 1995, l'ADECO Pays du Bocage décide de créer le Pôle agroalimentaire du Pays du Bocage, qui constitue une première en Basse Normandie pour une association de développement local, et met en œuvre une ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce). Le GIP ADECO Pays du Bocage a porté et élaboré plusieurs dispositifs opérationnels : le Plan Climat Energie Territorial entre 2009 et 2012, le Programme d'Intérêt Général de lutte contre le logement indigne en 2011 et le Pôle d'excellence rural sur la filière bois-énergie en 2006. En 2012 et 2013 le Pays a réalisé ou a contribué à de nombreux diagnostics économiques et sociaux. Il a notamment réalisé un atlas du territoire.

La réussite de ces programmes, conjuguée à la mise en place de la politique des Pays relevant de la loi Pasqua, sont à l'origine de la création du Pays qui couvre l'ensemble du territoire du Bocage ornais (aujourd'hui, 10 établissements publics de coopération intercommunale). Véritable outil d'animation territoriale, le GIP ADECO Pays du Bocage intervient principalement en tant que conseiller aux collectivités locales, aux entreprises et aux associations. Axé sur l'ingénierie de projet, il participe au montage d'actions pluri-partenariales et de cogestion de fonds avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département, et a doté le territoire d'une forte capacité à mener des programmes et des partenariats réussis, notamment en matière de coopération transnationale.

► Le GIP ADECO Pays du Bocage et LEADER.

Le Pays du Bocage a participé à l'animation du programme LEADER II entre 1994 et 1999 et a assuré de 2002 à 2008, l'animation et la gestion du programme LEADER+ dont l'objectif était de contribuer au développement et à la structuration des zones rurales, autour d'enjeux forts tels que l'attractivité ou le maintien des jeunes. Le Programme LEADER 2007-2013 avait pour objectif principal de rendre le territoire attractif pour les jeunes, dans une perspective de développement durable. Ainsi, de nombreux projets de développement des services à la population ont vu le jour dans les domaines de l'enfance et la petite enfance, de la culture, des sports et des loisirs..., mais également dans le développement économique et l'énergie-environnement. Le programme LEADER s'est fortement positionné sur la question des services, en complément d'autres dispositifs comme le Contrat de Plan Etat-Région. Ainsi, de nombreux projets ont été financés et le Pays du Bocage a consommé l'intégralité du budget alloué (1,5 millions). Il a bénéficié d'une enveloppe complémentaire accordée par la DRAAF en fin de programmation (160 000 € puis 200 000 €), soit un total de 1 860 000€ investis pour soutenir les projets structurants du territoire.

L'évaluation de la mise en œuvre du programme LEADER 2007-2013 sur le territoire a permis de comprendre son impact effectif sur le Pays du Bocage. Les principaux enseignements de cette évaluation sont indiqués dans le tableau suivant.



Bilan de l'évaluation du programme LEADER 2007-2013

Recommandations de contenu	Recommandations de mise en œuvre
<p>La stratégie de la prochaine candidature pourrait s'orienter vers le développement économique, l'accès à la formation et à l'emploi, comme le souligne une partie des acteurs du territoire. Ces acteurs souhaitent donner à la stratégie LEADER une vocation davantage économique et sociale, favorisant les créations d'emplois, et prenant en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique.</p> <p>De façon générale, il est recommandé d'encourager l'innovation sur le territoire du Pays du Bocage. En effet, l'innovation permet d'apporter de nouvelles réponses aux enjeux des territoires ruraux, d'améliorer la qualité des projets, de professionnaliser davantage les acteurs du territoire, etc.</p> <p>Les acteurs se demandent également s'il est préférable de privilégier les microprojets ou bien d'aller vers des actions plus structurantes.</p>	<p>Il est recommandé de maintenir le bon niveau d'accompagnement des projets pour garantir leur émergence et leur adéquation à la stratégie retenue.</p> <p>L'évaluation a également conclu à l'intérêt d'optimiser l'approche pluri fonds sur le territoire du Pays du Bocage.</p> <p>La gouvernance est aussi apparue dans le cadre de l'évaluation comme un aspect à renforcer, notamment via la redynamisation du fonctionnement du GAL en favorisant la participation des membres, et suscitant leur intérêt pour le programme LEADER et les projets proposés. Les membres du Comité de programmation peuvent jouer un rôle de « relais d'information » auprès d'éventuels porteurs de projet.</p> <p>Concernant la communication sur le programme LEADER et de manière générale sur le Pays du Bocage, il est recommandé de la développer pour mieux mobiliser les porteurs de projets qui ne seraient pas venus naturellement vers le GIP ADECO. A minima, il pourrait être envisagé de renforcer l'information en direction des communes et des associations éloignées de LEADER.</p> <p>Au sujet de l'évaluation, il serait intéressant de formaliser, en début de programme, des modalités de suivi évaluation à renseigner tout au long du programme.</p>

Ces éléments d'évaluation constituent des marges d'amélioration prises en compte dans la présente candidature.

Besoins et potentialités du territoire

/// Profil de territoire (synthèse du diagnostic de territoire)

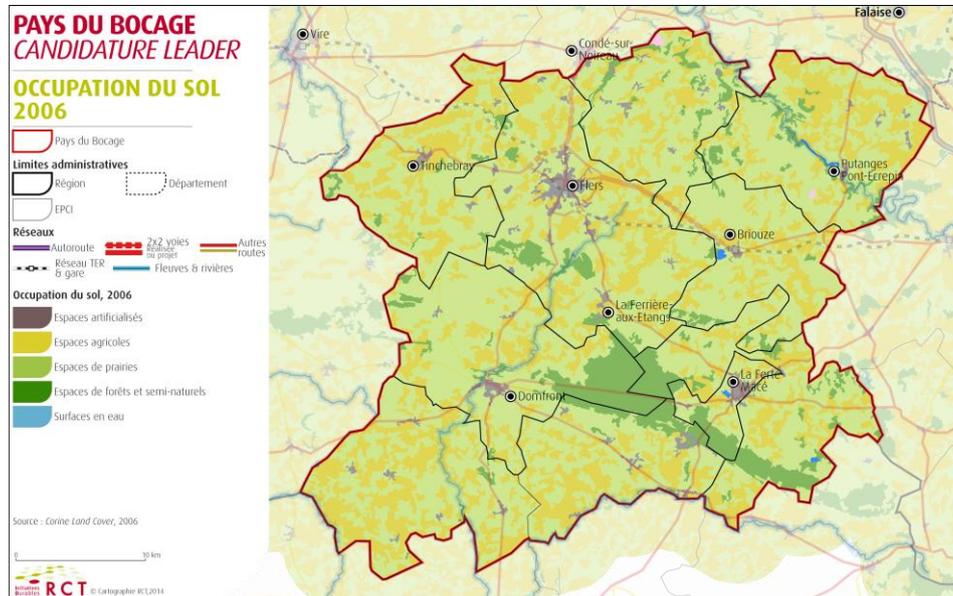
Ce profil de territoire, reprenant les principaux éléments du diagnostic (*à retrouver en annexe*), est volontairement synthétique et analytique. Il présente les principales caractéristiques du Pays du Bocage. Une analyse des Atouts-Faiblesses-Opportunité-Menaces et une synthèse des enjeux prioritaires pour la présente candidature LEADER mettent en perspective ces éléments de diagnostic.

► Profil environnemental du territoire

Les sols du bocage sont fragiles et souvent humides. Ils accueillent des vergers, des prairies, des forêts mais aussi des terres labourées. Le développement d'une activité d'élevage a façonné le territoire et créé le bocage. La forte présence d'espaces bocagers et l'important linéaire de haies sont

spécifiques de ce territoire, au point de lui avoir donné son nom. Le relief est marqué, ce qui participe de l'identité du territoire.

Certains secteurs sont particulièrement couverts par la forêt et les milieux semi-naturels, notamment entre Domfront et la Ferté-Macé ainsi que le long de l'Orne. Les espaces protégés sont assez nombreux, bien qu'inférieurs au potentiel du territoire.



Le territoire se trouve sur la ligne de partage des eaux entre les bassins hydrographiques de la Seine et de la Loire. Il est irrigué par de nombreux cours d'eau de taille variable. La composition géologique limite le volume de ressources souterraines. L'eau restant en surface, elle est particulièrement exposée aux pollutions et à l'évaporation en période de sécheresse. De plus, les modalités de traitement collectif ou individuel des eaux usées sont parfois inadaptées. L'eau est donc une ressource fragile et sous tension qu'il faut protéger.

Le patrimoine culturel est riche et spécifique. L'utilisation du granit, pierre locale, marque l'identité architecturale du territoire.

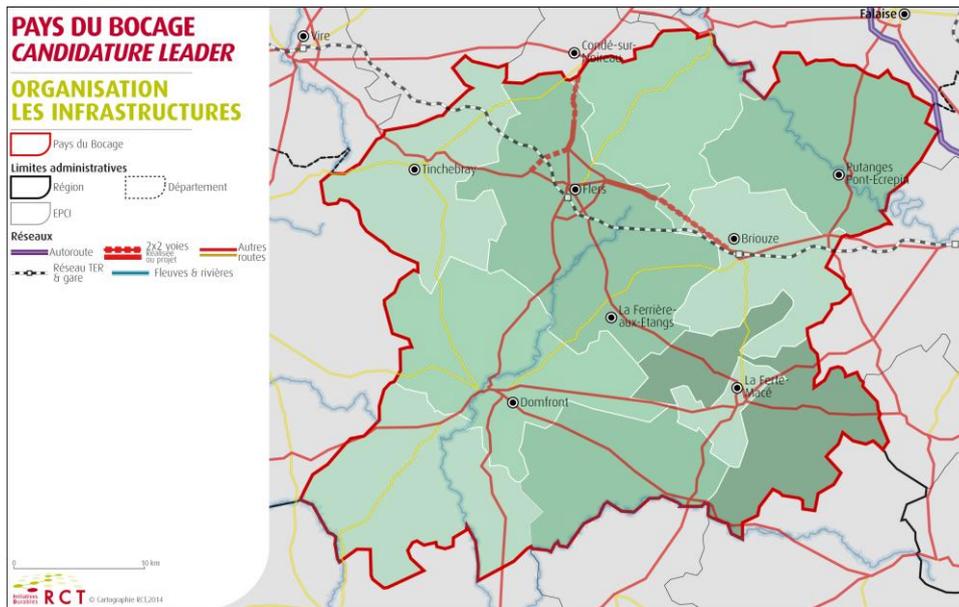
La moitié des communes du Pays possède au moins un site ou un monument historique classé ou inscrit.

► Structuration et accès au territoire

Le territoire est structuré autour de 3 villes principales que sont Flers, Domfront et La Ferté-Macé. Les espaces urbanisés sont principalement regroupés à la périphérie de ces 3 communes.

Le territoire apparaît enclavé et éloigné des grands axes de transport. Pour autant, il est relativement bien desservi par les infrastructures routières intermédiaires. Son accessibilité pourra être améliorée lorsque le projet de 2x2 voies reliant Flers à Argentan sera réalisé. Le Pays du Bocage n'est donc pas desservi par une autoroute, mais l'A84 et l'A88 passent à proximité de celui-ci.

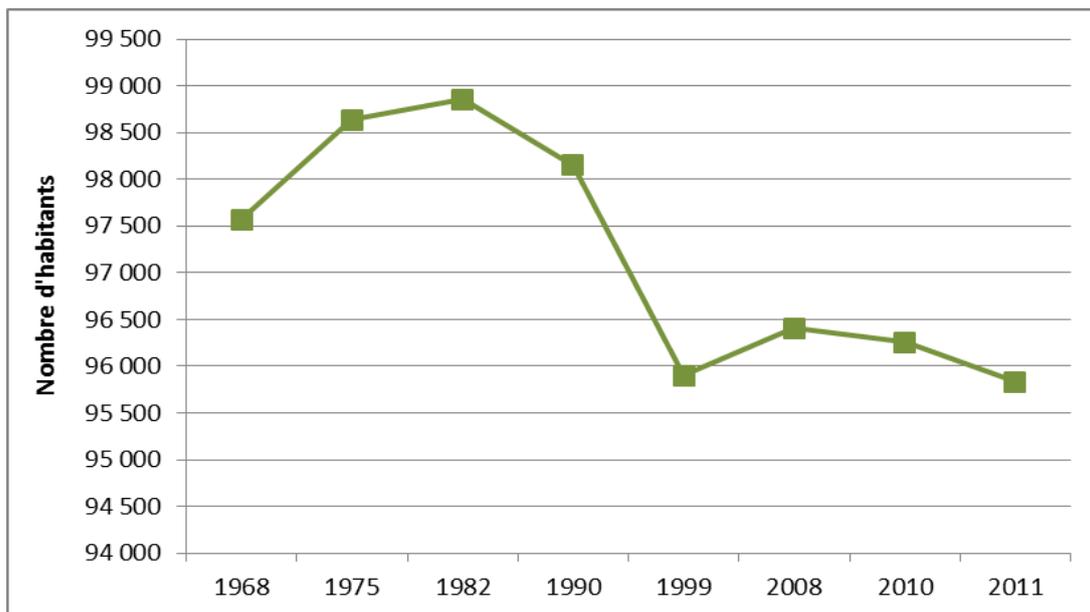
Un seul axe ferroviaire, reliant Paris à Granville, traverse le territoire. Seules les gares de Briouze et de Flers sont desservies.



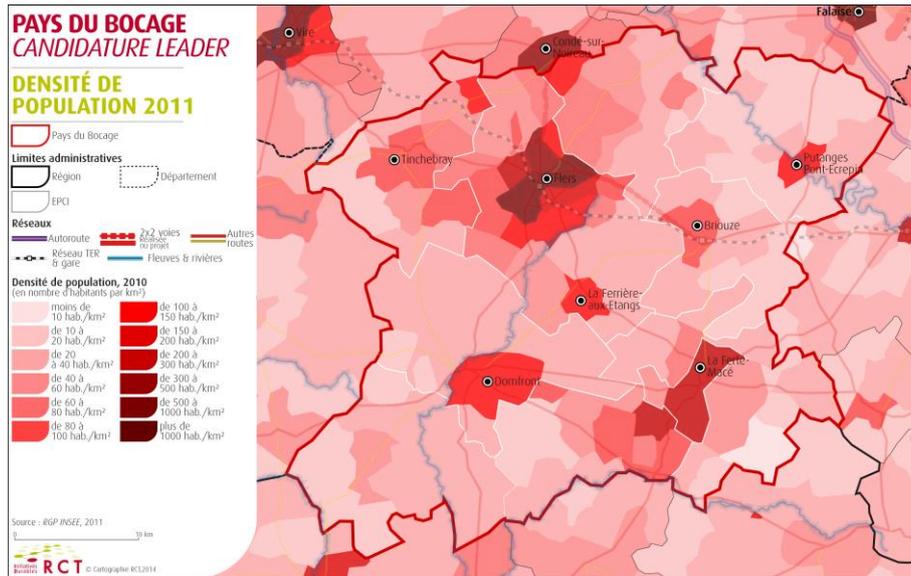
► **Profil social du territoire**

Le Pays du Bocage rassemble un tiers de la population ornaise. Après avoir longtemps connu une baisse de la population, on observe une stabilisation entre 1999 et 2008 puis un retour à la baisse.

Population du Pays du Bocage (périmètre de la candidature LEADER), INSEE, 2011

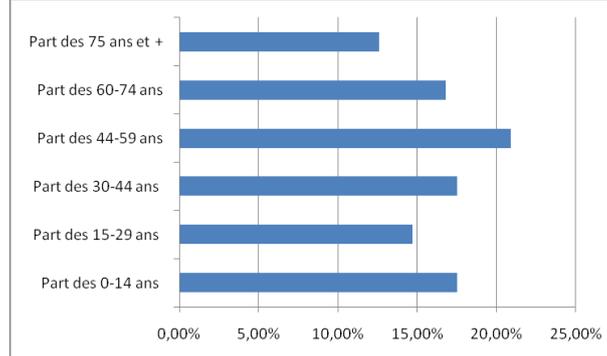


La population est répartie inégalement sur le territoire. La commune de Flers compte 15 077 habitants et celle de La Ferté-Macé 5 826 habitants. Au-delà de ces deux villes, on compte un certain nombre de communes intermédiaires et de nombreux petits villages, à l'image du plus petit d'entre eux qui regroupe 50 habitants.

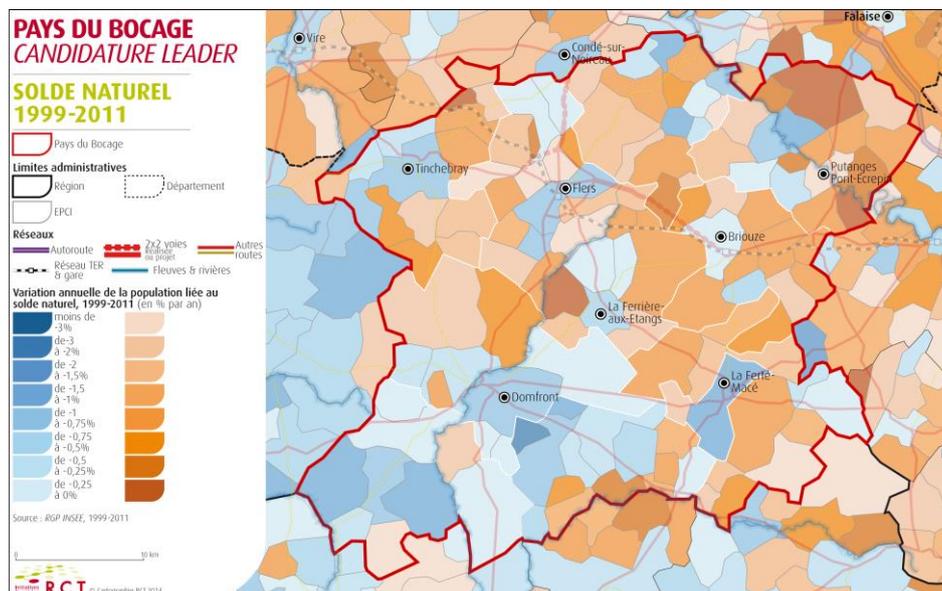


La tranche d'âge la plus représentée est celle des 40-59 ans. Les jeunes (15-29 ans) sont peu nombreux et tendent à quitter le territoire faute de formation supérieure adaptée ou pour bénéficier d'un premier emploi. Le vieillissement de la population reste marqué et en progression.

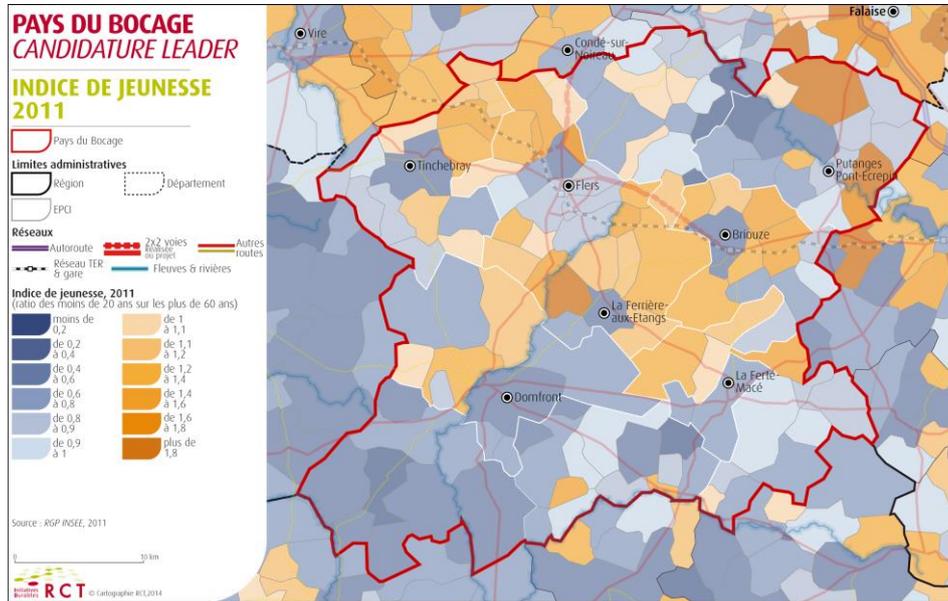
Population par âge dans le Pays du Bocage, INSEE, 2011



Le solde naturel est positif mais on relève des disparités importantes entre communes.

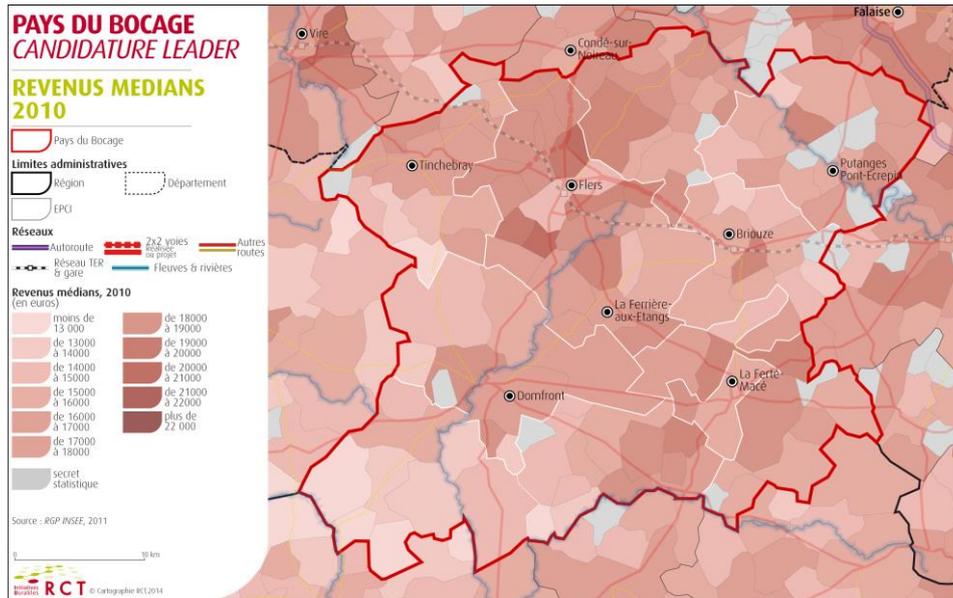


Le solde migratoire est négatif, mais il s'est amélioré ces dernières années. Certaines communes au sud-ouest sont moins peuplées et perdent des habitants. Elles voient également leur population vieillir. C'est notamment le cas dans l'ensemble des pôles urbains.



Sans être alarmante, la situation sociale de la population du territoire est moins bonne que celle des habitants du reste de la Basse-Normandie. En effet, les revenus médians perçus par les locaux sont plus faibles que dans le reste de la région. Les résidents des communes du sud ouest et de quelques communes du nord est du Bocage sont plus particulièrement touchés par cette précarité. Une vigilance accrue doit être apportée à ces secteurs qui concentrent par ailleurs d'autres difficultés : vieillissement et éloignement des pôles urbains et des services.

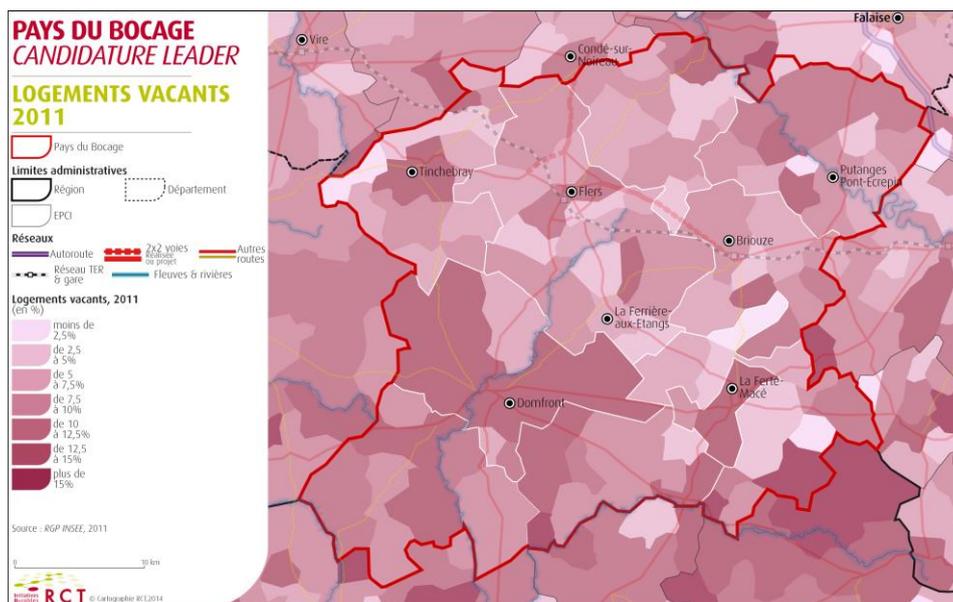
Les communes périphériques aux pôles urbains attirent des habitants aux revenus plus importants, et notamment des familles recherchant des espaces disponibles pour la construction de maisons individuelles avec jardin. La périurbanisation affecte les pôles majeurs du territoire et la préservation des espaces naturels et agricoles devient un enjeu prégnant face aux risques d'une trop grande artificialisation de l'espace.



Les résidences principales représentent 82% du parc de logements. Les résidences secondaires (11% des logements) sont principalement localisées dans le sud du territoire, ainsi que dans le Val d’Orne. Il y a proportionnellement plus de logements vacants (9% du parc) sur le Pays du Bocage que sur le département, et ce chiffre est en augmentation. Il existe cependant des disparités locales importantes d’une commune à l’autre.

44% des résidences principales ont été construites avant 1949 et peuvent présenter un niveau d’équipement et d’accessibilité inadapté à une partie de la population (personnes âgées). De plus, le Plan Climat Energie a permis de montrer que l’habitat était le second « producteur » de gaz à effet de serre sur le territoire, après les transports.

Le nombre de ménages sur le territoire a augmenté de 7% entre 1999 et 2008. Dans le même temps, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,4 à 2,2 traduisant un phénomène de desserrement. On note une forte augmentation du nombre de ménages composés d’une seule personne (+16% sur la même période) et une baisse des couples avec enfants (-13%).



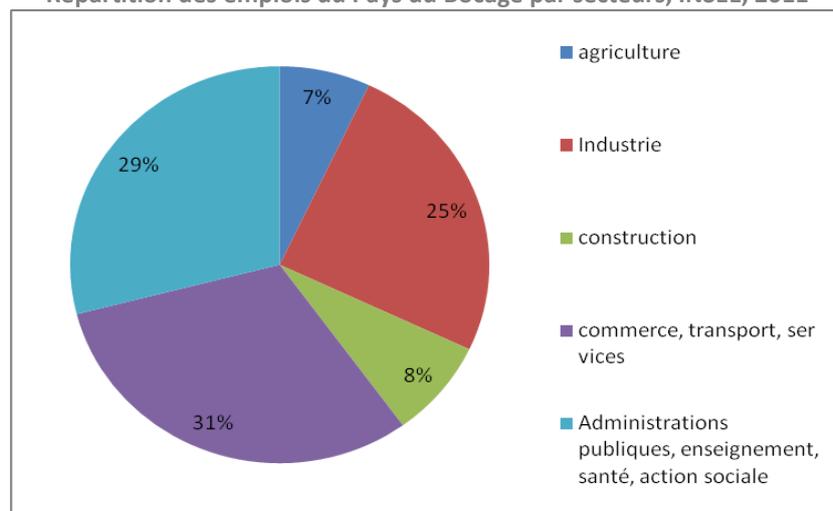


Les déplacements domicile-travail sont en grande partie circonscrits au périmètre du Pays. Ainsi 38 000 actifs se déplacent pour aller à leur travail, 86% restent sur le territoire du Bocage. De plus, le Pays accueille 5 200 actifs extérieurs au territoire. Les zones d'emplois de Flers, la Chapelle d'Andaine et la Ferté-Macé polarisent une partie de ces déplacements.

► Profil économique du territoire

Le Pays du Bocage comptait 37 188 emplois en 2011 (source INSEE), soit 1/3 des emplois de l'Orne. Le secteur du commerce, des transports et des services est le premier employeur du Pays du Bocage, et représente 31% des emplois. Vient ensuite le secteur des administrations publiques, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale qui regroupe 29% des travailleurs, puis l'industrie avec 25% des postes. L'agriculture et la construction représentent respectivement 7 et 8% d'emplois.

Répartition des emplois du Pays du Bocage par secteurs, INSEE, 2011



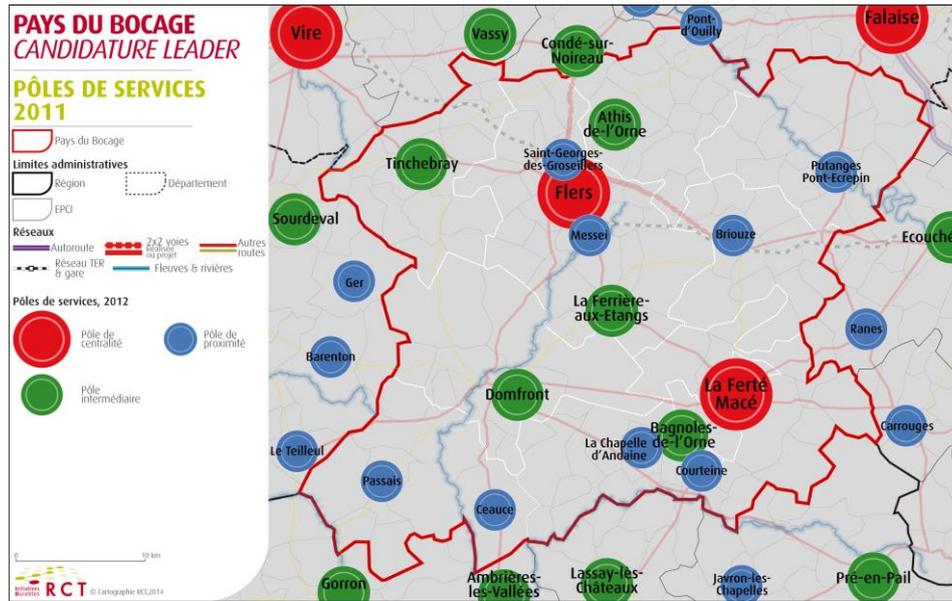
Concernant les services à la personne, le Bocage ornais est structuré autour de 3 pôles de centralité qui rassemblent les services, emplois et organisent l'activité du territoire. Les échanges avec Condé-sur-Noireau, situé en lisière du Pays, que ce soit pour les services ou l'emploi sont importants.

Le maillage de services est correct, puisqu'il est possible d'accéder à un centre bourg doté de commerces en 15 minutes en tout point du territoire. Cependant, l'est du Pays du Bocage est moins doté en termes de services à la population.

Les services culturels, sportifs et de loisirs sont inégalement répartis et de qualité variable. Un travail important a été mené sur la structuration d'un réseau de médiathèques. Pour autant, les lieux d'accueil pour la petite enfance et l'enfance sont moins nombreux à l'est et au sud-ouest qui restent sous équipés. Les lieux d'accueil pour la jeunesse (Maison des jeunes...) sont encore peu nombreux.

Les services hospitaliers sont présents sur le territoire à Flers, La Ferté-Macé et Domfront. Pour autant, l'offre médicale de proximité est trop faible (manque de médecins généralistes et spécialistes).





Le bassin d'emplois de Flers est le 4^{ème} de Basse Normandie et il concentre 12% de l'emploi industriel régional. Les 4 principales filières industrielles sur le Pays du Bocage sont l'agroalimentaire, la mécanique, le travail des métaux et l'industrie pharmaceutique.

Concernant la filière agroalimentaire, le territoire accueille de nombreuses entreprises, par exemple, SNV, Charal et La Société Fromagère qui sont les 3 plus grandes du département. Il faut noter aussi la présence de nombreux ateliers de transformation de produits agricoles et d'une filière cidricole bénéficiant de quatre Appellation d'Origine Protégée (poiré calvados, calvados Domfrontais, pommeau). En amont de ces activités, l'agriculture emploie plus de 3 000 personnes, malgré une diminution du nombre d'exploitations de l'ordre de 60% en 20 ans et une baisse de la surface agricole utile entre de 2,1% 2000 et 2010. L'élevage pour le lait ou la viande domine mais la surface toujours en herbe diminue au profit des terres labourées pour les grandes cultures.

La mécanique et les équipements automobiles sont également source d'emploi. La métallurgie, notamment pour l'outillage de jardin et la quincaillerie, est principalement implantée autour de Tinchebray. L'industrie pharmaceutique emploie environ 600 personnes sur le territoire pour la fabrication de médicaments, compléments alimentaires, cosmétiques...

Les zones d'activités sont au nombre de 65. La plupart d'entre elles bénéficient de surfaces disponibles et 13 offrent des possibilités d'extension.

La couverture numérique du territoire est globalement faible et inégale. Des études ont été menées pour développer des zones numériques multiservices à Flers, Domfront, Tinchebray et la Ferté-Macé.

Le tourisme est encore peu développé sur le territoire, malgré un potentiel important. Le tourisme vert basé sur les qualités naturelles et culturelles du territoire est freiné par un manque d'équipement et de lieux d'accueil. Le tourisme thermal et de congrès est limité au secteur de Bagnoles de l'Orne qui accueille 16 000 curistes par an.

/// Synthèse des Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces du territoire

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Un bassin de vie dont la structuration perdure Le territoire est polarisé autour de quelques communes. Les pôles sont hiérarchisés entre eux (pôles de centralité, pôles intermédiaires et pôles de proximité). Le maillage commercial est équilibré et presque toutes les communes bénéficient d'au moins un commerce (sauf l'est qui est moins bien desservi). On note également une bonne structuration de l'offre de services, qui est conséquente. Le territoire est attractif d'un point de vue foncier : le prix des terrains à bâtir, que ce soit pour l'habitat ou le développement économique, est particulièrement intéressant. Les niveaux de loyers sont faibles.</p> <p>Un poids démographique et économique significatif Le territoire accueille 1/3 de la population ornaise pour ¼ de la superficie du département. Le Pays du Bocage forme le 3^{ème} bassin industriel bas-normand. Le nombre d'emplois industriels y est toujours conséquent puisqu'il s'élève à 9 390, ce qui représente 25% du total des emplois du territoire toutes filières confondus. On compte 65 zones d'activités sur le Pays, dont plusieurs possèdent des réserves foncières. De petites unités industrielles en milieu rural contribuent à la structuration économique de celui-ci. L'agroalimentaire (principalement lait-viande) emploie près de 3000 personnes. Les productions agricoles trouvent principalement des débouchés dans l'industrie agroalimentaire locale. Le système productif agricole est spécialisé dans la filière bovine laitière et valorisé grâce à plusieurs appellations : Camembert de Normandie, Pont l'évêque. La filière cidricoles bénéficie également d'appellation sur le poiré et le calvados. Le secteur touristique concentre 48% de la capacité d'accueil touristique de l'Orne. Le secteur associatif emploie plus de 3 600 personnes.</p>	<p>Un faible dynamisme démographique, des difficultés sociales sur un territoire enclavé Le territoire est confronté à une légère baisse du nombre d'habitants et à un vieillissement marqué de la population avec un pic à venir des 75 ans et plus. La tranche d'âge 19-34 ans est proportionnellement peu représentée et en baisse. Les jeunes quittent le territoire pour leurs études (offre de formation peu variée) et pour trouver leurs premiers emplois. Les pertes d'habitants sont plus fortes dans les pôles de centralité. Le revenu moyen par foyer fiscal est inférieur au revenu moyen du département (19 748 € contre 21 274 €) et 53% des foyers fiscaux sont non imposables. La seule ligne ferroviaire ralliant Paris est de mauvaise qualité. Il n'existe pas de liaison ferroviaire avec Caen. La couverture en transport collectif est faible.</p> <p>Un territoire fortement impacté par les mutations économiques Le territoire subit une perte d'emplois depuis 2007-2008 (- 2 500 salariés), surtout dans le secteur industriel. La main d'œuvre y est plus vulnérable car peu qualifiée. On relève une inadéquation entre la formation des actifs du territoire et les besoins des entreprises (difficulté à recruter des cadres, absence de formations agroalimentaires sur le territoire, etc.). De plus, le territoire est confronté à un affaiblissement de sa capacité à créer de la richesse. Concernant les services marchands, la valeur ajoutée est de 17% sur le territoire contre 41% sur la région. Le territoire souffre d'un déficit d'image touristique, étant à l'écart des sites majeurs bas-normands. Les zones d'activités sont vieillissantes et peu attractives. Il n'y a aucune pépinière d'entreprises. La dynamique économique est plus faible à l'est du territoire (moins de commerces et moins d'emplois).</p> <p>Une offre de logement inadaptée aux besoins... ...avec un ralentissement des constructions ces dernières années, en lien avec le ralentissement démographique. Le parc de logements est ancien et énergivore. Les logements sont parfois inadaptés aux besoins des habitants (peu de petits logements pour les personnes seules, peu de logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite ou âgées). Le parc de logements sociaux est restreint et concentré sur Flers. Le taux de vacance est élevé et en augmentation, notamment sur les pôles de centralité.</p>

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un niveau de services satisfaisant... ... avec de nombreux équipements qui ont fait l'objet d'une modernisation entre 2008 et 2013. Les collectivités ont investi sur le sujet de la petite enfance avec la réalisation d'opérations, ces dernières années, permettant de diversifier les modes de garde et d'augmenter la capacité d'accueil. Les réseaux des bibliothèques-médiathèques et des centres de loisirs sans hébergement sont structurés et équilibrés. Le territoire bénéficie d'une bonne couverture hospitalière avec deux hôpitaux et plusieurs cliniques. Des initiatives sont menées pour maintenir l'offre de soin et l'accès à la santé. Des services d'aide à domicile couvrent l'ensemble du territoire.</p> <p>Une forte identité, un patrimoine naturel et un cadre de vie agréable Le paysage du Pays est dominé par le bocage, et l'on y trouve aussi des forêts et des zones humides d'ampleur. Le linéaire de haies est important. Le réseau hydrographique est dense et l'eau caractérise le territoire. Les nombreuses prairies plantées d'arbres fruitiers, les vergers, constituent une spécificité du territoire. De nombreux espaces naturels remarquables sont situés sur le territoire (49 ZNIEFF de type I et 17 ZNIEFF de type II, 6 sites Natura 2000). Le territoire bénéficie d'un patrimoine culturel et architectural riche (avec notamment la cité médiévale de Domfront) et la présence de Bagnoles de l'Orne, seule station thermale du Grand Ouest, qui concentre 42% des lits touristiques du territoire. Les activités de loisirs, notamment celles en lien avec la nature, sont nombreuses sur le territoire.</p>	<p>Des services publics trop peu nombreux La frange est du territoire est moins pourvue en services que le reste du Pays (1 seule école sur la CDC du Pays de Briouze, aucune structure collective de garde d'enfants dans le Val d'Orne, très peu d'équipements culturels). Les acteurs locaux ont remarqué un recul global des services publics de l'Etat. On compte peu d'équipements de loisirs pour les jeunes et un accès aux TIC complexe. Concernant l'offre de santé, une grande partie du territoire est classée en Zone d'Intervention Prioritaire, en lien avec le manque de médecins généralistes et de spécialistes.</p> <p>Des ressources naturelles fragiles Le territoire possède une ressource en eau souterraine faible. L'eau superficielle est sensible aux pollutions et rejets d'origine agricole et industrielle. La pression sur les milieux naturels est forte (retournement des prairies, drainage, arrachage de haies) et impacte la biodiversité et les équilibres écologiques.</p>



OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des potentiels économiques à exploiter ou à valoriser</p> <p>Le Pays du Bocage bénéficie d'une filière agricole diversifiée et porteuse d'une image forte et identitaire bénéficiant de signes de qualité reconnus. Le récent renforcement des circuits courts offre de nouveaux débouchés locaux. Les réserves foncières disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises sont des facteurs d'attractivité. De nombreuses entreprises saines sont à reprendre. Le patrimoine du territoire est à valoriser dans le cadre d'une offre touristique structurée, notamment autour de la cité médiévale de Domfront, qui pourrait devenir un site touristique « relais » de Bagnoles de l'Orne. Le territoire pourrait bénéficier d'opportunités d'emplois en lien avec le renouvellement des actifs occupés partant à la retraite en nombre dans les prochaines années.</p> <p>Nouveaux besoins, nouvelles attentes</p> <p>Le territoire pourrait engager une nouvelle dynamique en répondant aux attentes de la population locale à la recherche de modes de consommation respectueux de l'environnement et des équilibres socio-économiques locaux.</p> <p>On relève également des attentes de la population du territoire pour les services accessibles à distance, via les TIC ; le maintien ou le développement de services, en réponse au vieillissement de la population et à l'arrivée de jeunes retraités sur le territoire et d'une nouvelle population sur la frange est.</p> <p>Des potentiels pour le développement d'énergies renouvelables</p> <p>Notamment dans les filières de la méthanisation et du bois énergie et en lien avec l'application de nouveaux cadres réglementaires (Grenelle, RT 2012...).</p> <p>Un renouvellement du parc de logement et une réduction de la vacance sont à espérer grâce au desserrement des ménages, multipliant le nombre de logements nécessaires pour loger le même nombre de personnes.</p>	<p>Menaces sur le modèle économique du Pays</p> <p>Globalement, les équilibres économiques sont fragiles et soumis à des aléas extérieurs au territoire. L'industrie est encore majoritairement liée à la main d'œuvre, souvent peu qualifiée, exposée à un risque de délocalisation (mécanique, travail des métaux). L'agroalimentaire est fortement dépendant d'éléments extérieurs, comme les crises sanitaires. Ces secteurs concentrent une part importante de l'emploi et une défaillance aurait un impact majeur sur la population. Sur le Pays, 1% des établissements concentrent près de 50% des emplois salariés. Les commerces locaux sont fortement concurrencés par le développement du commerce par internet.</p> <p>Effets sur la structuration du Pays</p> <p>La perte de vitalité des pôles urbains principaux, qui pourraient ne plus être en mesure d'assurer leur rôle, notamment en termes d'accès aux services, est inquiétante. De plus, le territoire est confronté au « décrochement » de deux territoires : une frange sud ouest particulièrement vieillissante et qui perd sa population et une frange nord est qui est moins pourvue en services bien qu'attirant une nouvelle population.</p> <p>Risques liés au modèle social du Pays</p> <p>Les tendances démographiques et sociales (précarité) sont défavorables à la population du territoire. Le risque est celui d'une perte de vitalité liée au vieillissement et au solde naturel négatif. La baisse des ressources publiques pourrait avoir des répercussions sur la capacité des collectivités à maintenir ou développer les services à la population. L'augmentation des coûts liés au vieillissement et plus spécifiquement à la dépendance, (structures d'hébergement, accompagnement au maintien à domicile, retraites) aura un impact sur la capacité financière des collectivités. Le déficit d'offre médicale pourrait engendrer de grandes difficultés d'accès aux soins pour l'ensemble de la population.</p> <p>Conséquences sur la qualité environnementale et paysagère du territoire</p> <p>Une « industrialisation » de l'agriculture aurait des impacts forts sur l'environnement (destruction du linéaire bocager, pollution de l'eau, risque d'abattage des pommiers et poiriers, etc.). La transition énergétique est un enjeu pour le Pays. L'augmentation du coût de l'énergie sera un frein à la mobilité pour un territoire peu pourvu en offre de transports collectifs, risquant de créer une fracture énergétique pour certains habitants du territoire.</p>





Les acteurs du territoire souhaiteraient pouvoir choisir un autre modèle de développement adapté au milieu rural et équilibré, qui permettrait l'épanouissement de chacun dans une dynamique territoriale positive. Ils souhaiteraient pouvoir influencer sur les mutations en cours et mieux maîtriser l'évolution de leur territoire.

Dans une logique d'efficacité, les acteurs du territoire ont sélectionné des besoins et enjeux qu'ils jugent prioritaires pour les 6 ans à venir, auxquels la stratégie LEADER devra répondre.



/// Besoins et enjeux prioritaires pour 2014-2020, en lien avec la stratégie LEADER

Enjeux transversaux		
<p>Le territoire ne peut agir sur le contexte mondial économique, social et environnemental, mais il peut choisir de se positionner efficacement face à ces mutations dans une logique d'accompagnement et d'innovation, pour amorcer la transition du territoire. C'est tout l'enjeu de cette stratégie LEADER.</p> <p>Dans ce cadre, les porteurs de projet ont indiqué qu'il convenait de conserver une logique territoriale unifiée et réfléchie. Les modalités de pilotage de la stratégie LEADER, associant des représentants des structures publiques et privées, est adaptée à cet enjeu de pilotage du projet de territoire par les acteurs eux-mêmes.</p> <p>Ces derniers souhaitent maintenir un équilibre territorial efficient autour des centralités urbaines identifiées. En effet, il convient d'organiser les pôles de services, en cohérence avec les bassins de vie et les lieux d'emploi.</p> <p>L'enjeu de développement solidaire des villes et des campagnes est particulièrement prégnant en Pays du Bocage. En effet, les centres villes sont en perte de dynamisme, les communes de première et deuxième couronne connaissent un essor important, mais la consommation d'espaces agricoles et naturels est forte. Les villages plus éloignés des villes attirent moins d'habitants et d'entrepreneurs.</p>		
Enjeux environnementaux	Enjeux sociaux	Enjeux économiques
<p>Les acteurs ont relevé un enjeu de maintien des spécificités naturelles et paysagères du territoire, porteurs d'identité pour les habitants.</p> <p>Le développement du territoire est une priorité pour les acteurs locaux, mais ils souhaitent le faire tout en limitant les atteintes aux milieux et ressources.</p>	<p>La concertation a permis de préciser l'enjeu lié aux services à la personne : il s'agit de maintenir le niveau de service actuel et de travailler à l'adéquation de celui-ci aux besoins des habitants.</p> <p>Les élus sont conscients de l'enjeu lié à la mobilité des habitants, laquelle interagit sur leur employabilité, leurs loisirs.</p> <p>Les partenaires socioculturels souhaitent proposer une offre culturelle, sportive et de loisirs de bon niveau et diversifiée. Pour cela, le soutien aux collectivités est un levier important.</p> <p>Au-delà de ces enjeux, le maintien de la qualité de vie et des relations sociales de qualité est une question centrale.</p>	<p>Les élus ont pris conscience de l'enjeu de soutien global aux entreprises du territoire (services, locaux, réseaux, main d'œuvre qualifiée...).</p> <p>La question de la reprise des entreprises suite aux départs en retraite est primordiale pour maintenir le dynamisme du territoire et éviter les fractures territoriales.</p> <p>Pour renforcer l'attractivité du territoire, les acteurs locaux souhaitent multiplier les opportunités d'emplois proposées par le territoire, notamment en lien avec les spécificités territoriales (environnement de qualité, TIC, vieillissement...).</p> <p>Pour être moins vulnérable face aux aléas extérieurs, il convient de diversifier les activités économiques (agriculture de proximité, tourisme, secteur associatif, nouvelles activités ou secteurs de niche).</p> <p>Pour mieux anticiper les mutations économiques, les acteurs souhaitent valoriser les ressources locales (productions agricoles, bois, méthane...).</p>

Présentation de la stratégie et de ses objectifs

Le Pays du Bocage évolue dans un contexte de profondes mutations économiques, sociales et environnementales qui l'impacte particulièrement. Pour dépasser ces difficultés, les membres du GAL souhaitent miser sur l'innovation.

/// Un programme LEADER axé sur l'innovation

Lors des précédents programmes LEADER menés sur le Pays du Bocage, les acteurs locaux composant le GAL ont constaté la capacité qu'a ce programme à accompagner et faire émerger des projets innovants. Cette spécificité LEADER a souvent amené les porteurs de projets à avoir une approche plus globale de leur projet et à se questionner sur sa plus-value. Aujourd'hui, les élus et les partenaires, conscients du contexte dans lequel évolue leur territoire, souhaitent accentuer cet aspect. Ils ont donc positionné l'innovation comme clef d'entrée de la stratégie LEADER.

Les acteurs locaux sont en effet convaincus de l'importance de l'innovation pour répondre aux besoins des habitants, apporter un nouveau souffle aux entreprises locales, permettre à chaque habitant de s'épanouir et poursuivre le développement équilibré du territoire. Les acteurs locaux, conscients de l'enjeu, sont prêts à changer leurs postures habituelles et à se mettre en réseau pour trouver des solutions nouvelles. Ils souhaitent échanger, partager, se nourrir d'expériences d'autres territoires, d'autres secteurs, et croiser leurs regards afin de produire de nouvelles réponses aux problématiques locales. Les acteurs souhaitent expérimenter de nouvelles méthodes et s'inscrire dans une logique de progression continue. Ils souhaitent porter des projets ambitieux et de qualité.

Il convient de préciser que le GAL et les animateurs du programme respecteront le rythme nécessaire aux acteurs pour engager ces mutations profondes, notamment méthodologiques. Le Pays se positionnera en accompagnateur et invitera les acteurs à questionner leurs méthodes. Il sollicitera leur créativité pour imaginer leur territoire de demain.

Les acteurs souhaitent que l'innovation intervienne dans tous les domaines de la vie. Ainsi, ils déclinent leur stratégie autour de 4 axes stratégiques, 7 objectifs opérationnels et 15 fiches actions. L'arbre d'objectifs qui suit présente ces axes de travail.

Arbre des objectifs de la stratégie LEADER : Axes stratégiques, objectifs opérationnels et fiches actions

Stratégie LEADER INNOVER pour accompagner le territoire dans son adaptation aux mutations économiques, sociales et environnementales afin de promouvoir un développement équilibré du Pays du Bocage		
Axe stratégique	Objectif opérationnel	Fiches actions
AXE 1 Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire	A-Innover pour favoriser le développement d'activités économiques de proximité créatrices de valeur ajoutée	1-Faciliter l'installation et le développement des entreprises sur le territoire et promouvoir l'envie d'entreprendre 2 - Soutenir l'économie sociale et solidaire et ses acteurs, porteurs de dynamique et « faiseurs de lien ». 3- Moderniser et développer les services commerciaux de proximité
	B-Soutenir le développement et la création de filières valorisant les ressources locales	4 – Révéler le potentiel touristique du territoire par des actions innovantes et la création d'une véritable « filière tourisme » 5- Soutenir une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement et une filière agroalimentaire de qualité
AXE 2 Innover pour développer la qualité de vie, permettre l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux	C-Innover dans la culture, le sport et les loisirs pour bien vivre ensemble	6 - Encourager la modernisation et la diversification de l'offre de sports 7 - Soutenir le développement des loisirs 8 - Faciliter l'accès à la culture sur le territoire
	D- Miser sur la petite enfance et la Jeunesse	9 - Garantir des conditions d'accueil de qualité et d'épanouissement des jeunes
AXE 3 Innover pour réussir la transition énergétique et préserver / valoriser les ressources naturelles	E- Permettre la transition énergétique (suite PCET)	10- Promouvoir un habitat écologique, ergonomique et durable 11-Agir sur la mobilité
	F-Préserver et valoriser les ressources naturelles	12-Développer les énergies renouvelables innovantes pour le territoire et en relation avec ses ressources locales 13 -Protéger la ressource en eau et la biodiversité
AXE 4 Innover dans la mise en œuvre du programme et dans les actions de coopération	G-Coopérer, Animer, communiquer et évaluer	14 - Développer les actions de coopération, notamment avec les territoires ayant engagé une transition écologique, sociale ou économique 15 – Mettre en œuvre LEADER : animer, communiquer, évaluer

/// Le programme LEADER, une composante de la stratégie du Pays

► La stratégie globale du Pays du Bocage

La stratégie de développement et d'aménagement du Pays du Bocage vise à inverser les tendances générées par les mutations et la crise qui conduisent au décrochage et à la dégradation économique et sociale du territoire. Il s'agit de s'appuyer sur les aménités afin de favoriser les transitions qui permettront :

- ✓ De créer les conditions favorables au développement de l'emploi en s'appuyant sur les ressources et les potentiels du territoire,
- ✓ De garantir un cadre de vie permettant l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux,
- ✓ D'accompagner la transition énergétique et de préserver les ressources naturelles.

La réussite de la stratégie est conditionnée par le maintien d'un maillage territorial fort et par l'ouverture du territoire vers l'extérieur.

La stratégie complète du Pays du Bocage est en annexe.

/// La composante LEADER de la stratégie du Pays

► La plus-value LEADER par rapport à la stratégie Pays

Ces deux stratégies poursuivent les mêmes objectifs, à savoir, l'adaptation du territoire face aux mutations économiques, sociales et environnementales. LEADER constitue la déclinaison « innovation » de la stratégie Pays. Le levier LEADER sera ainsi mobilisé uniquement pour les projets porteurs d'innovation (cf définition ci-après). Dans les faits, pour chaque projet se présentant au territoire, les membres du GAL étudieront précisément les composantes « innovantes » qu'il peut revêtir. Si le projet n'est pas assez innovant, il sera proposé au porteur de projet de s'orienter vers d'autres modes de financement (contrat territorial, aides des communautés de communes...) ou bien de retravailler son projet de façon à le rendre plus innovant.

Dans le cas d'un projet comportant à la fois des éléments innovants et des éléments plus classiques, seuls les éléments novateurs pourront prétendre au programme LEADER.

Pour évaluer l'aspect innovant d'un projet, les membres du GAL élaboreront une grille de notation des projets. Un exemple de support est en annexe. Il sera retravaillé par les membres du GAL et adapté à la stratégie du GAL du Pays du Bocage.

En préparation de ces travaux, le GAL et ses partenaires ont construit leur propre définition de l'innovation selon 3 critères :

- ✓ L'innovation technique, correspond à la définition « classique » de l'innovation. Les acteurs du territoire entendent développer une culture de l'innovation, l'esprit d'initiative, l'envie de prendre des risques mesurés, en encourageant les formations, les rencontres, et l'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets.
- ✓ L'innovation méthodologique, implique la création de nouveaux processus et formes de partenariats, le développement des transversalités, des procédés, les nouvelles organisations... La valorisation de l'innovation méthodologique en tant que telle peut être utilisée comme vecteur d'amélioration du travail partenarial et de la mise en réseau via le montage de projets collectifs.
- ✓ L'innovation territoriale. Beaucoup d'acteurs locaux considèrent que des projets, même s'ils ont déjà été testés ailleurs, pourraient apporter un plus au territoire. Ainsi, tout projet, tant qu'il n'a pas été mis en œuvre sur le territoire, est innovant. Il constitue une première pour celui-ci.



Dans les critères de choix des projets retenus par le Comité de programmation pour bénéficier du programme LEADER, les acteurs souhaitent positionner l'innovation (au sens large) comme un pré-requis. Pour qu'un projet soit retenu, il devra donc correspondre à au moins l'un de ces 3 volets de l'innovation.

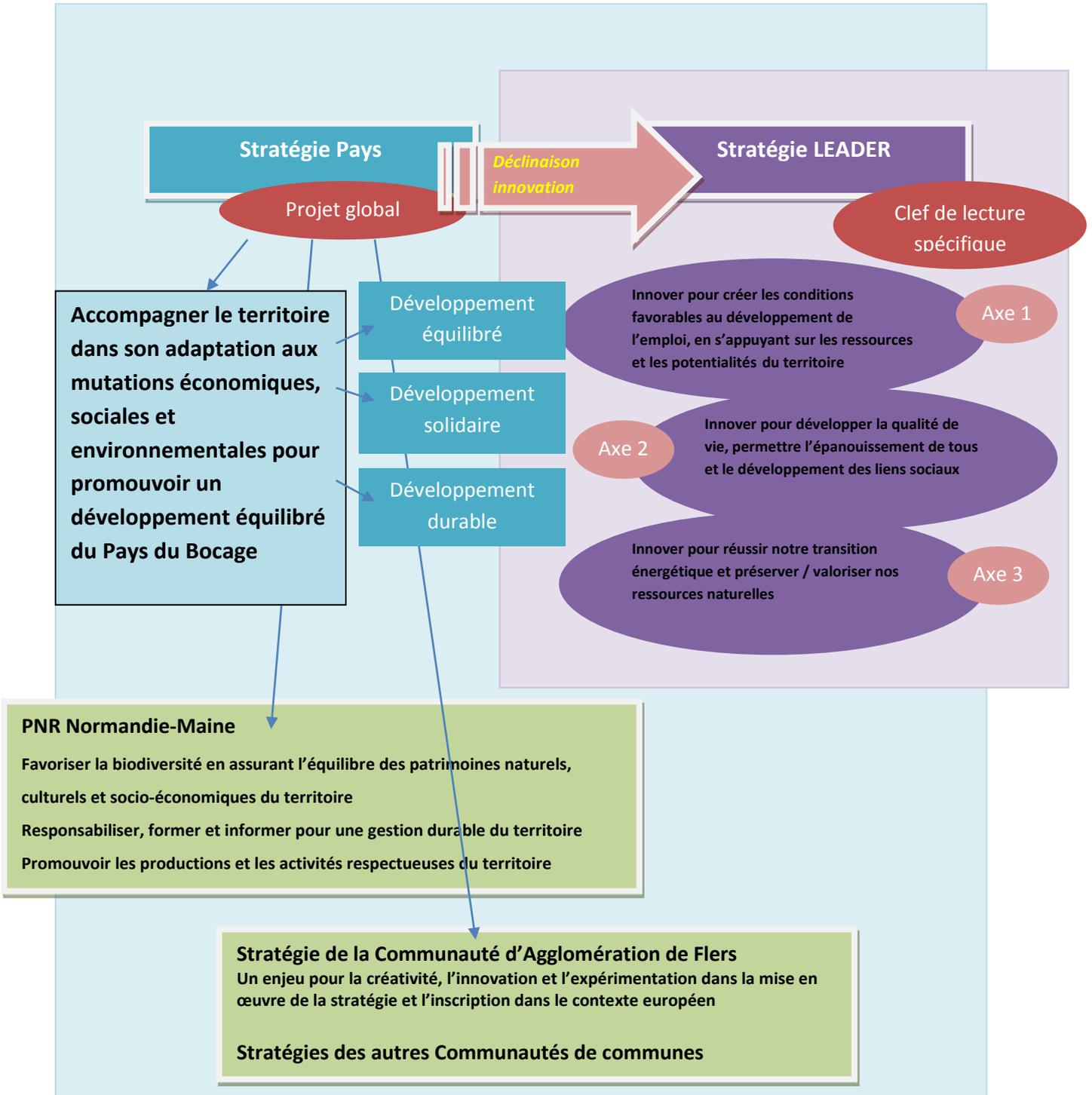
/// Articulation de la stratégie LEADER avec celles des autres territoires de projet

► Articulation des différentes stratégies entre elles

On note des points de convergence entre les stratégies de différents acteurs intervenant sur le territoire du Bocage. En effet, les acteurs partagent le diagnostic et les enjeux du territoire et en tirent des conclusions proches. La stratégie LEADER n'a donc pas été vue comme une stratégie supplémentaire, mais comme une clef d'entrée spécifique pour la stratégie globale, permettant un éclairage particulier. Aujourd'hui en posture d'accompagnement des acteurs locaux, le Pays pourra se positionner comme coordonnateur de l'ensemble des initiatives, pour les inscrire dans une logique cohérente, garantir un sens commun et créer du lien entre elles. Il s'agit ici de développer l'efficacité générale de l'action locale pour optimiser les fonds investis, notamment publics.



Schéma d'articulation des différentes stratégies territoriales





Cette nouvelle approche transversale et intégrée, demandée par la Région à l'occasion de l'élaboration de cette stratégie, est en soit une innovation pour le territoire du Bocage qui n'avait pas encore travaillé sous ce format.

► **La stratégie du PNR Normandie-Maine**

Reclassé en 2008, le PNR Normandie Maine a organisé son projet de territoire autour des axes suivants : Favoriser la biodiversité en assurant l'équilibre des patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du territoire - Responsabiliser, former et informer pour une gestion durable du territoire - Promouvoir les productions et les activités respectueuses du territoire. Leur contribution à la stratégie LEADER, a fait l'objet d'échanges avec le Pays dès juin 2014 et s'oriente autour de la valorisation des productions locales (poires), du patrimoine géologique, naturel et patrimonial du territoire, du développement de la randonnée, des sports de nature et des offres touristiques et/ou éducatives, de la restauration des cours d'eau et de la préservation des milieux, notamment dans le cadre de la trame verte et bleue, du développement de la connaissance, de la lutte contre la banalisation des paysages, de la rénovation des centres bourgs, du développement des modes de déplacements innovants. Autant d'actions en convergence avec les objectifs du Pays.

► **La stratégie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers**

La Communauté d'agglomération du Pays de Flers vise à long terme un territoire durable et sécurisé, innovant et entreprenant, solidaire et vivant, attractif et reconnu. Les objectifs à 7 ans du programme vont dans le même sens que la stratégie du Pays : développer les mobilités durables, les énergies renouvelables et réduire les impacts sur l'environnement, développer l'emploi pour tous et mailler le territoire en haut débit, développer une offre de logements et de services diversifiée, encourager l'innovation sociale, favoriser l'accès aux pratiques culturelles et de loisirs, miser sur la jeunesse, développer l'attractivité touristique.

A noter deux axes particulièrement en lien avec le programme LEADER : « Incrire l'agglomération à l'échelle de l'Europe » et « Mettre la créativité, l'innovation et l'expérimentation au centre de la stratégie de développement économique ».

► **Les autres stratégies territoriales**

D'autres stratégies sont développées sur le territoire, sur des échelles géographiques et temporelles variées (les stratégies des CDC, des communes, les stratégies thématiques menées à l'échelle du territoire (par la région, le département, le Pays, les CDC...)).

/// Axes stratégiques transversaux de la stratégie LEADER

► **Favoriser le développement équilibré du territoire autour des pôles principaux et secondaires (villes moyennes)** : L'ensemble de la stratégie de territoire, ainsi que la sous-stratégie LEADER, contribuent à conforter le développement équilibré du territoire autour des pôles principaux et secondaires. A partir de ces pôles, le territoire s'appliquera à renforcer le maillage, de façon hiérarchisée en matière de commerces, d'équipements publics, de services aux habitants, de pôles d'emploi... en participant ainsi à la structuration d'un territoire équilibré autour de bassins de vie identifiés et au développement des relations villes-campagnes. Ce développement équilibré est un élément transversal qui sera implicite dans chaque fiche action.

► **Développer l'accès aux TIC et la connexion du territoire au haut débit** : il a été choisi de ventiler l'aide au développement des TIC dans l'ensemble des fiches actions, pour favoriser leur diffusion dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne des habitants (emploi, consommation, loisirs, lien social...). En effet, le développement des usages numériques est vecteur d'innovation par sa capacité à informer et mettre en réseau les acteurs et à ouvrir de nouvelles perspectives de





développement. Il est donc envisagé de rendre éligible les dépenses liées au développement de l'accès aux TIC dans chacune des fiches de la stratégie LEADER.

/// Réponse de la stratégie aux priorités régionales

Les priorités régionales sous-tendent la stratégie LEADER.

- ✓ L'ensemble de la stratégie de territoire, ainsi que la sous-stratégie LEADER, contribuent à conforter le développement équilibré du territoire autour des pôles principaux et secondaires tels que les villes moyennes définis par la Région.
- ✓ La transition écologique et énergétique du territoire fait l'objet de l'axe stratégique 3 : biodiversité, ressources naturelles, énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité durable (cf ci-dessous). Le développement des circuits courts et de l'agriculture durable a été intégré à l'axe 1.
- ✓ Le développement des services à la population fait l'objet de l'axe 2 : culture, sports et loisirs, le soutien aux commerces est intégré à l'axe 1.
- ✓ Le développement de l'offre touristique a été intégré à l'axe 1.

Pour respecter la cohérence d'ensemble de la stratégie LEADER, certains axes prioritaires de la Région ne seront, à priori, pas retenus dans celle-ci : logement des publics en voie d'insertion professionnelle, offre de santé, Agenda 21 Pour autant, ils pourront être soutenus par d'autres dispositifs (FEADER, Contrat d'action territoriale), dans le cadre d'une stratégie globale plus large.

/// Convergence avec les fonds européens régionaux FEADER – FEDER – FSE – FEAMP

La stratégie LEADER converge avec la stratégie régionale du FEADER par sa valorisation des systèmes bocagers (axe 3), le soutien aux cultures locales (axe 1), le développement de l'économie des territoires (axe 1). Il est précisé que les objectifs généraux d'accompagnement de la montée en qualité des projets, vers plus de durabilité, via l'innovation, mais aussi les objectifs de création de valeur ajoutée locale, d'exemplarité environnementale et d'intégration territoriale et d'anticipation des évolutions sont au cœur de cette stratégie LEADER.

L'articulation avec le FEADER sera précisée au moment du conventionnement, au regard du PDR validé définitivement par l'Union Européenne.

/// Caractère intégré et multisectoriel de la stratégie

Le Pays du Bocage Ornaïs travaille depuis de nombreuses années au développement durable de son territoire. Ainsi, il prend en compte l'économie, les aspects environnementaux et sociaux de son territoire, dans une logique éco-systémique, globale et transversale, intégrant le long terme. Cette stratégie LEADER s'inscrit dans cette même logique et décline, selon les 3 piliers du développement durable (économie, social et environnement) les objectifs qu'elle se fixe et les actions qu'elle souhaite financer.





Cette stratégie LEADER est complètement intégrée à la stratégie globale de territoire. En témoignent les éléments précisés dans les paragraphes ci-dessus (articulation des différentes stratégies territoriales).

/// Note d'intention sur la coopération

Le Pays du Bocage souhaite concrétiser les pistes explorées lors de l'élaboration de la candidature et au cours des programmes précédents. Parmi celles-ci on retrouve :

- ✓ Un projet avec le GAL espagnol ADRI Comarca de la Sidra. Ce dernier, situé dans le nord de l'Espagne, dans la région des Asturies, présente des caractéristiques et des problématiques territoriales similaires à celle du Pays du Bocage. On y retrouve une production agricole tournée vers l'élevage de bovins et la production de lait ainsi que la production de cidre. Les problématiques de vieillissement de la population, de maintien des jeunes sur le territoire, de la création et de la reprise d'entreprises, de la valorisation de la filière bois énergie sont autant de thématiques communes qui pourraient faire l'objet d'une coopération.
- ✓ Des contacts avec un GAL du nord de la Suède : Lapland. La candidature de ce dernier ne sera déposée qu'en décembre, les modalités de la coopération n'ont donc pas encore été précisées. Un projet de coopération avait déjà vu le jour entre le Pays du Bocage et Lapland autour d'un projet porté par l'association Savoir Faire et Découverte. L'objectif de l'échange était d'éclairer le public jeune sur les nombreuses possibilités de s'épanouir dans un environnement rural. Les deux territoires ont exprimé une volonté commune de prolonger leurs échanges.
- ✓ Un projet de coopération est en construction avec le Pays du Perche Ornaïen sur la thématique de la création d'activités et sur l'innovation en zone rurale, à travers la création d'un contrat d'accompagnement. Une lettre d'intention figure dans les annexes.
- ✓ Un projet de coopération entre le Pays Sud Calvados et le Pays du Bocage qui ont vocation à travailler avec le CPIE des collines normandes pour un projet intitulé : *Structuration et renforcement du réseau « Suisse Normande, territoire préservé »*. L'objectif est de promouvoir une Suisse Normande unifiée dont l'identité connue et reconnue permet la promotion d'une destination touristique durable. Les deux GAL présentent des enjeux communs autour du développement du tourisme durable de leurs territoires. Les aspects de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau seront également des points importants.

Plus globalement, un projet de coopération pourrait être développé avec l'ensemble des GAL de l'Orne intitulé : *Soutien à la mise en place d'un accompagnement à l'émergence de projets de coopération interterritoriale et transnationale, à leur mise en œuvre et à leur suivi au travers d'une animation mutualisée à l'échelle des 4 Pays Ornaïens (AMO, groupement d'employeurs,...)*.

Les différents Pays de l'Orne veulent mutualiser une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour faire émerger et gérer les projets de coopération.

Au-delà de ces pistes très précises, il est envisagé de travailler avec les territoires ayant innové pour bénéficier de leur expérience. Il pourrait ainsi être proposé au GAL de rejoindre un groupe de réflexion de type « territoires en transition », « groupe résilience » pour poursuivre la réflexion sur les orientations possibles pour le territoire. Ces moments d'échanges et le montage de projets communs permettront de développer de nouvelles méthodes de travail, d'importer de belles expériences et de favoriser l'ouverture culturelle du territoire.





Un travail de concertation avec les acteurs locaux, notamment avec les habitants, sera réalisé pour partager leurs approches du territoire, croiser leurs regards et poursuivre la réflexion sur le Bocage de Demain.

Modalités de concertation utilisées pour élaborer la stratégie LEADER

Dans un souci de cohérence et de complémentarité des politiques territoriales menées sur le territoire du Pays du Bocage, le GIP ADECO a souhaité positionner sa stratégie LEADER en soutien à la stratégie du territoire. Ceci explique les choix stratégiques décrits précédemment, qui couvrent de nombreuses thématiques et dont la cohérence se retrouve au niveau de l'ambition de faire du Pays du Bocage un territoire durable et innovant. Ainsi, le processus d'implication des acteurs s'est inscrit dans une dynamique plus large que la seule préparation de la candidature LEADER.

Deux temps sont à distinguer dans le processus d'implication des acteurs locaux, bien que ces temps se soient déroulés de façon parallèle :

- Au cours des années 2013 et 2014 des temps d'élaboration et de partage des différents diagnostics ont été organisés au sein de chaque Communauté de communes, avec les élus du territoire. Ces différents diagnostics territoriaux ont été présentés lors des Comités de programmation. Enfin le diagnostic économique a fait l'objet d'un partage et d'un débat lors d'une réunion associant le Comité de programmation, les élus du GIP et les chefs d'entreprises membres de la CCI de Flers-Argentan.
- De mars à septembre 2014, des réunions de concertation thématiques spécifiques à la préparation de la candidature LEADER qui ont réuni des élus et des techniciens, ainsi que des acteurs issus de la société civile organisée. Ils ont notamment été associés à des temps de travail autour de la mobilité, de l'économie, de l'environnement, des services, des circuits courts ainsi qu'à des temps de présentation et de restitution des travaux en cours.

Ainsi, ce sont 255 personnes qui ont pu être mobilisées dans le cadre de ces réunions spécifiques à la préparation de la candidature LEADER. Un nombre important d'acteurs a également pu participer aux 22 réunions organisées au sein des Communautés de communes. Enfin, plus d'une quarantaine de personnes ont de la même façon été impliquées dans une réflexion plus précisément tournée sur la stratégie tourisme du territoire et qui a nourri la stratégie LEADER du Pays du Bocage.

Le document de synthèse et le tableau récapitulatif en annexe précisent les différentes réunions et le nombre de participants.

C'est donc une mobilisation dans le temps et ouverte à de nombreux acteurs du territoire, autour de différentes thématiques qui a permis au Pays du Bocage de formuler sa stratégie LEADER. En outre, l'antériorité du territoire en tant que GAL et le succès de ces réunions, ainsi que leur inscription dans une dynamique plus large de mise en mouvement du territoire laissent penser que l'appropriation de la stratégie par les acteurs est totale. Cette connaissance du programme LEADER et de la stratégie du territoire doit favoriser la dynamique de projet et son lancement dès le démarrage de la nouvelle période de contractualisation 2014-2020, afin de ne pas perdre de temps dans la programmation des projets.



Composition du Comité de programmation et modalités de gouvernance envisagées

► Une sélection des membres cohérente avec la stratégie du GAL

Au regard des choix stratégiques présentés dans l'actuelle candidature qui se démarquent de la stratégie menée pour la période 2007-2013, les membres du Comité de programmation seront en partie renouvelés afin que les différents secteurs d'activités représentés au sein du Comité soient le plus en cohérence possible avec les choix stratégiques du GAL. D'autre part, compte tenu de la longueur du mandat (autour de 6 années), il apparaît essentiel de procéder à ce renouvellement pour redynamiser le territoire et impliquer un plus grand nombre d'acteurs locaux dans la dynamique territoriale.

Le Comité de programmation sera composé d'autant de membres publics que privés. Le nombre total de représentants n'est pas encore définitif. Chaque membre aura un suppléant, pour faciliter l'obtention du quorum.

Le tableau ci-dessous présente les acteurs mobilisables pour constituer le comité de programmation du GAL :

Collège public	Collège privé
1 représentant par communauté de communes ou d'agglomération constituant le GIP (soit 11) ou deux selon le volume de population	1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie
1 représentant du PNR Normandie -Maine	1 représentant de la Chambre des métiers
Le Président du GIP ADECO	1 représentant de la Chambre d'agriculture
	1 représentant d'association (représentant l'économie sociale et solidaire) (UNA, ADMR, ADAPI, AIFR, ...)
	1 représentant d'une association à caractère touristique (OTSI de Domfront)
	1 représentant d'un club de sport associatif
	1 représentant d'association de loisirs (MJC)
	1 représentant d'association culturelle (Le préau, 2 Angles, école de musique, Rave, Art sonic ...)
	1 président d'association petite enfance et jeunesse (ACM, Crèche, mission locale, ...)
	Des représentants pour l'environnement, l'habitat, la mobilité (CPIE, CAUE, bailleur social, ETAPE)
	Le président de l'association Bocage Entreprendre
	Un acteur représentant l'innovation technologique (PDG biscuiterie de l'abbaye)
	Des représentants d'autres associations : unions commerciales, le savoir et le faire



La parité homme/femme sera respectée autant que faire se peut.

Les partenaires institutionnels seront également invités à toutes les réunions du Comité de programmation. Il s'agira notamment des représentants des instances départementales et régionales, des services déconcentrés de l'Etat, des services de l'autorité de gestion, etc. Ils pourront participer au débat et conseiller le Comité de programmation vis-à-vis de la mise en œuvre de la stratégie du GAL. Le Comité de programmation conservera néanmoins tout pouvoir de décision, afin de garantir la réalité du partenariat public / privé et la démarche ascendante à laquelle est attaché le programme LEADER.

► **Précisions sur le fonctionnement interne du Comité de programmation**

Le GAL du Pays du Bocage souhaite rendre plus dynamique son Comité de programmation, notamment en intégrant des pratiques innovantes dans la sélection et la programmation des projets. Chacun des membres recevra de façon dématérialisée les invitations et les dossiers présentés et pourra remplir un formulaire d'évaluation correspondant à la grille de critères élaborée pour la sélection des dossiers avant de procéder au vote de leur programmation. Le recours à des supports numériques comme des tablettes tactiles sera étudié.

D'autre part, afin d'assurer la mobilisation des membres sur le long terme et renforcer leur appropriation du programme LEADER, il est envisagé d'inviter les porteurs à présenter leurs projets au Comité de programmation et de développer les retours d'expériences sur les projets financés

En effet, les membres du Comité de programmation regrettent souvent de ne pas avoir d'informations sur les réalisations et les résultats des projets programmés. Afin de pallier à ce manque, des porteurs de projets pourront être invités à présenter les résultats de leur projet au cours de Comité de programmation ou lors de visites de terrain qui seront organisées dans le cadre de Comités de programmation décentralisés. Tout au long de la programmation le Comité sera encouragé à faire des propositions pour innover dans le fonctionnement de celui-ci.





Deuxième partie : les fiches actions



Faciliter l'installation et le développement des entreprises sur le territoire et promouvoir l'envie d'entreprendre

AXE 1 : Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire

A- Innover pour favoriser le développement d'activités économiques de proximité créatrices de valeur ajoutée

Rappel du contexte et des modalités de contribution à l'objectif opérationnel

La dynamique de création d'emplois sur le territoire, engagée depuis 1999, a été ralentie par la crise économique et financière mondiale. Près de 2 500 emplois salariés ainsi que plusieurs établissements industriels ont disparu dans le Bocage entre 2007 et 2010. De même, le rythme de création d'entreprises dans le secteur du commerce et des services a diminué. Depuis 2007, on observe une augmentation des radiations d'entreprises et le taux de chômage n'a cessé d'augmenter. Le Pays du Bocage souhaite donc multiplier les opportunités d'emploi proposées sur le territoire et permettre la reprise des entreprises, suite aux départs en retraite des dirigeants, pour maintenir le dynamisme du territoire.

Face à la dégradation de son tissu économique, le Pays du Bocage souhaite soutenir une dynamique favorable au développement des entreprises. Il s'agit d'améliorer les conditions favorables à la création d'emplois et d'activités durables. Pour cela, le GAL du Pays de Bocage entend faciliter l'installation et le développement d'entreprises et promouvoir l'envie d'entreprendre.

Types d'opérations soutenues

Les opérations qui pourront être soutenues seront uniquement celles explicitement liées à l'innovation, en lien avec le développement d'activités économiques de proximité, créatrices de valeur ajoutée. Le caractère innovant des projets doit leur assurer une meilleure pérennité. La dynamique entrepreneuriale devra reposer sur des actions innovantes de communication, de sensibilisation et d'accompagnements. Ainsi, pourront être financés les projets contribuant à la création d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

Les opérations soutenues auront pour objet :

- D'accompagner et de financer des créations et des reprises d'entreprises innovantes
- D'accompagner la création de pépinières ou des hôtels d'entreprises destinés à l'accueil de nouvelles activités
- De favoriser les regroupements et les mutualisations entre entreprises, de développer les espaces de « coworking »
- De soutenir les expertises et les études de marché en amont des projets de création d'entreprises.
- De soutenir les dispositifs innovants d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises visant à sécuriser le parcours du créateur/repreneur et à améliorer les dispositifs de suivi
- De soutenir les dispositifs d'amorçage et les actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.
- D'encourager l'animation territoriale destinée à faire émerger les projets

Bénéficiaires

Entreprises, associations,
Communes et EPCI,
GIP, Syndicat mixte,
Chambres consulaires.

Type d'aide

Subvention

Conditions d'éligibilité

Caractère innovant avéré du dossier

Entreprises éligibles : - 10 ETP en CDI (hors opération de regroupement) et dont le siège social est sur le territoire sur le Pays du Bocage

Le porteur de projet privé devra justifier d'une formation ou d'une expérience dans le domaine de l'entreprise.

Dépenses éligibles

Les investissements mobiliers et immobiliers : travaux, acquisition de matériels et d'équipements, ...

Les actions de sensibilisation à la création ou reprise d'entreprises

L'ingénierie de projet et les études de faisabilité.

Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite

Les actions de communication et de promotion (édition de document, site internet ...)

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de sélections des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- La capacité à mettre en réseau et fédérer les partenariats des acteurs,
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie,
- L'impact sur la création d'emplois ou d'activités
- La contribution au maillage territorial

Montants et taux d'aides

Pour les entreprises :

Taux d'aides publiques : 20 %

LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plancher subvention LEADER : 3 000 €

Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 100 %

LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plancher subvention LEADER : 3 000 €

Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation (objectifs)

Réalisation de pépinières ou d'hôtels d'entreprises : 3

Nombre d'entreprises innovantes créées : 10

Nombre d'opération de sensibilisation à l'esprit d'entreprise : 4

Volume d'investissement : 780 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale)	Top up	
En euros	100 000 €	180 000 €	455 000 €	500 000 €
En %	13%	23%	59%	64%

Soutenir l'économie sociale et solidaire et ses acteurs, porteurs de dynamique et « faiseurs de lien »

AXE 1 : Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire

A-Favoriser le développement d'activités économiques de proximité créatrices de valeur ajoutée

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), forme d'économie qui place l'humain au centre des activités de création de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale, s'inscrit dans la démarche de développement durable promue par le Pays du Bocage. Ainsi, l'ESS concerne plus de 3900 emplois sur le territoire du Pays du Bocage, dont près de 3600 au sein de 310 structures associatives. L'ESS présente d'importants potentiels en terme d'insertion sociale et peut contribuer à l'entretien d'un tissu économique et associatif dynamique et pérenne. Elle apparaît aujourd'hui comme l'un des secteurs économiques parmi les plus créateurs d'emplois et constitue l'un des axes majeurs de la stratégie du GAL, notamment parce qu'elle multiplie les opportunités d'emploi proposées aux habitants et aux nouveaux venus. Ce secteur d'activité participe à répondre aux enjeux de diversification des activités économiques et à valoriser les ressources locales. En effet, l'ESS, véritable creuset d'innovation sociale (à travers les moyens, les concepts, les idées qu'elle développe), participe de la réussite des territoires, au dépassement des crises sociales, économiques et environnementales. C'est aussi à ce titre un secteur important pour les services à la personne et pour le maintien de liens sociaux de qualité. L'objectif du Pays du Bocage est donc de s'appuyer sur les acteurs de l'ESS, au premier rang desquels les associations pour contribuer à la réalisation de son objectif de création d'activités durables.

Types d'opérations soutenues

Ainsi, au titre du programme LEADER du Pays du Bocage, pourront être financés les projets visant :

- La création d'un observatoire de l'Economie Sociale et Solidaire,
- La création, le développement et la modernisation des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, notamment des associations,
- L'expérimentation en matière économique et sociale sur le territoire,
- L'animation territoriale pour faire émerger des projets.

Bénéficiaires

Associations
Coopératives, sociétés coopératives et entreprises d'insertion
GIP, syndicats mixtes, communes et EPCI

Type d'aide

Subventions

Dépenses éligibles

Les investissements matériels (mobilier et immobilier hors acquisition d'immeuble, travaux, équipement, ...)
 Les investissements immatériels (études, expertises, diagnostics, ...)
 Les actions de formation, d'animation et de sensibilisation
 Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite

Conditions d'éligibilité

Le caractère innovant de l'action

Les associations devront employer ou porter un projet créateur d'emplois durables

L'action doit se dérouler sur le territoire du Pays du Bocage

Les opérations de soutien aux investissements seront celles qui s'inscrivent dans la stratégie du pays et qui remplissent au moins une des trois conditions suivantes :

- La création d'emplois durables
- la création ou la modernisation d'offres de services à destination des habitants du territoire
- la participation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du bocage

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de sélections des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- L'impact sur la création d'emplois ou d'activités
- La contribution au maillage territorial
- L'impact sur l'environnement local
- L'utilisation de technologies numériques,
- L'utilité sociale de l'action (services, bénéficiaires ...)

Le pays du Bocage procédera au lancement d'appels à projets dont le contenu et les modalités seront définis avec le comité de programmation

Montants et taux d'aides

Taux d'aides publiques : 100 %

LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Plancher subvention LEADER : 3 000 €

Indicateurs de réalisation (objectifs)

Nombre de projets financés : 10

Céation d'un observatoire de l'ESS

Nombre d'ETP créés directs et indirects : 20

Volume d'investissement : 225 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	100 000 €	100 000 €	75 000 €	25 000 €
En %	44%	44%	33%	12%

Moderniser et développer les services commerciaux de proximité

AXE 1 : Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire

A-Favoriser le développement d'activités économiques de proximité créatrices de valeur ajoutée

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel (description de l'action)

Malgré un contexte économique difficile, le maillage commercial du Pays du Bocage perdure avec près de 1 188 établissements recensés. L'offre commerciale est structurée en pôles principaux, intermédiaires et de proximité. La Communauté d'Agglomération de Flers concentre 43% des établissements. Cependant, l'offre commerciale est doublement affaiblie, d'une part par l'érosion des pôles de centralité du pays et d'autre part, par la concurrence accrue des achats sur internet, effet de l'évolution des pratiques et des besoins. S'ajoute à cela la baisse généralisée du pouvoir d'achat des habitants du Bocage qui impacte le volume d'activité des commerces. Le développement des métropoles régionales favorise l'évasion commerciale.

Le maintien des commerces est un enjeu d'équité, de lien social et de dynamisme du territoire dans les centres villes et dans les bourgs ruraux. Le Pays et ses partenaires locaux sont conscients de l'importance du soutien aux entreprises, notamment commerciales. De plus, les opportunités de reprise ou de création de commerces, notamment dans les centres villes sont nombreuses (vacance de cellules commerciales). Le maillage en unions commerciales est un atout à renforcer. La valorisation des productions locales au sein des commerces participe également au renforcement des filières de proximité.

L'offre commerciale du Pays du Bocage est à moderniser notamment en matière des produits et services proposés, de recours aux usages numériques (e-commerce, paiement dématérialisé, ...) ainsi que d'aménagement des lieux d'accueil et de production (accessibilité, maîtrise de l'énergie, impact sur l'environnement etc.). L'innovation est un facteur conditionnant le dynamisme commercial et la diversification de l'offre.

Types d'opérations soutenues

Au titre du programme LEADER du Pays du Bocage, pourront être soutenues les opérations suivantes :

- La mise en place d'Opérations Collectives de Modernisation du Commerce innovantes,
- Le soutien des collectivités dans leurs investissements en faveur du maintien du commerce de proximité,
- L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de stratégies visant à reconquérir les cellules commerciales vacantes dans leur centre-bourg ou centre-ville,
- Le soutien des opérations innovantes de développement des unions commerciales,
- L'animation du territoire visant à faire émerger les projets.

Bénéficiaires

Chambres consulaires,
Associations commerciales, Entreprises
GIP, Syndicats mixtes,
Communes et EPCI

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Les investissements immobiliers et mobiliers (construction, travaux d'aménagement, acquisition de matériel et d'équipements, ...)

Les études (stratégiques, de faisabilité ...),

Les actions de communication et de promotion

Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite

Conditions d'éligibilité

Caractère innovant avéré du projet

Entreprises éligibles : effectif inférieur à 10 ETP en CDI et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros

Les projets soutenus devront être réalisés sur le territoire du Pays du Bocage

Les aides directes aux entreprises ne seront possibles que dans le cadre d'une opération collective

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de sélections des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- L'impact sur la création d'emplois ou d'activités
- La contribution au maillage territorial
- L'impact sur l'environnement local
- L'utilisation de technologies numériques,
- La viabilité économique des projets

Montants et taux d'aides

Pour les Opérations de modernisation des commerces :

Taux d'aides publiques : 20%, plafonné à 10 000€,

LEADER : 80 % de l'aide publique totale.

Plafond subvention LEADER : 4 000 €

Plancher subvention LEADER : 1 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 100%,

LEADER : 80 % de l'aide publique totale.

Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Plancher subvention LEADER : 5 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre d'entreprises soutenues dans le cadre d'une Opération de modernisation des commerces: 45

Nombre de projets en faveur du maintien du commerce portés par les collectivités : 6

Nombre de projets portés par les unions commerciales : 3

Nombre d'études réalisées : 4

Volume d'investissement : 1 830 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	280 000€	405 000 €	335 000€	1 125 000 €
En %	15%	23%	18%	62%



Révéler le potentiel touristique du territoire par des actions innovantes et la création d'une véritable « filière tourisme »

AXE 1 : Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire

B-Soutenir le développement et la création de filières valorisant les ressources locales

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

Le Pays du Bocage reste un territoire éloigné des sites touristiques majeurs bas-normands (littoral, plages du Débarquement, Mont St Michel etc.). Cependant il jouit d'un patrimoine naturel riche, dominé par le bocage et parsemé de forêts, de zones humides et de nombreux espaces naturels remarquables qui représentent un potentiel non négligeable pour les activités de pleine nature (randonnée pédestre, cycliste, équestre etc.). Le patrimoine bâti est lui aussi important avec près d'un site ou monument historique classé ou inscrit sur chacune des communes du territoire. Le Pays du Bocage possède un pôle touristique majeur, Bagnoles de l'Orne, qui concentre 42% de l'offre d'hébergement, ainsi que de la cité médiévale de Domfront au potentiel important.

Le territoire est bien équipé en Offices du Tourisme et en Syndicats d'Initiatives. Le tourisme est un axe de diversification de l'économie locale. C'est également un vecteur de valorisation des ressources locales.

Le Pays du Bocage dispose donc d'un potentiel touristique certain qu'il s'agit de valoriser, pour préserver le patrimoine existant, d'une part, et renforcer l'attractivité du territoire, d'autre part. La réalisation de ces objectifs passe par le soutien à des actions innovantes et la structuration d'une véritable filière touristique. Le tourisme représente en outre un gisement d'emplois à ne pas négliger et une source de revenus complémentaire pour les acteurs locaux.

Le tourisme est enfin un secteur où l'innovation est nécessaire. Que ce soit d'un point de vue partenarial, via la mise en réseau des acteurs pour proposer des produits touristiques complets, ou bien par le développement de nouvelles activités de découverte ou de nouvelles formes d'hébergement, les acteurs locaux peuvent être à l'initiative d'opérations novatrices porteuses de plus-value pour le territoire.

Types d'opérations soutenues

Il s'agit ici de valoriser les atouts existants et de structurer une offre de qualité autour de ceux-ci. Ainsi, le GAL du Pays du Bocage souhaite développer une stratégie touristique territorialisée autour des actions suivantes :

- Accompagner, soutenir et moderniser le site de Bagnoles de l'Orne et assurer son rayonnement,
- Développer et valoriser la cité médiévale de Domfront, (notamment en investissant dans l'hébergement touristique, dans le développement de l'activité vélo),
- Accompagner les études visant à la définition de stratégies touristiques territoriales ou locales cohérentes entre elles,
- Développer la randonnée, notamment à vélo, à cheval et pédestre, et relier ces différentes formes de randonnées, dans une logique de parcours de découverte,
- Promouvoir et encourager la création d'hébergements insolites et/ou innovants,
- Soutenir la montée en gamme des hébergements et promouvoir la qualité d'accueil (à travers des outils numériques par exemple),
- Structurer l'offre touristique au sein de produits commercialisables, structurer la filière autour d'une marque « Bocage » par exemple,
- Développer l'animation et la promotion autour de la filière touristique.

Bénéficiaires

Communes, EPCI GIP et Syndicats mixtes
 Association
 Entreprises
 Particuliers

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Investissements immobiliers et mobiliers (travaux d'aménagement, acquisition de matériel et d'équipements,...)

Etudes de faisabilité, stratégiques, de programmation,

Dépenses de communication et de promotion

Dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et

Conditions d'éligibilité

Le projet devra avoir un caractère innovant,

Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage,

Pour l'hébergement en gîtes, obtention une labellisation reconnue (Gîtes de France, Clévacances, ...) et/ou accéder à une marque de qualité supplémentaire (Epi, étoile, ...)

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de sélections des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action, de sa transférabilité et de son exemplarité
- L'impact sur la création d'emplois ou d'activités
- L'impact sur l'environnement local
- L'utilisation de technologies numériques,
- La valorisation des ressources locales

Montants et taux d'aides

Pour les entreprises :

Taux d'aides publiques : 20 %

LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plancher subvention LEADER : 3 000 €

Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 100 %

LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plancher subvention LEADER : 3 000 €

Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation (objectifs)

Nombre de stratégies touristiques locales élaborées (2)

Nombre de projets soutenus (12)

Nombre de places d'hébergement de qualité créés (20)

Volume d'investissement : 730 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	200 000 €	300 000 €	450 000 €	230 000 €
En %	28%	41%	61%	31%



Soutenir une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement et une filière agroalimentaire de qualité

AXE 1 : Innover pour créer les conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire

B-Soutenir le développement et la création de filières valorisant les ressources locales

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

La filière agricole du Pays du Bocage est un atout pour le territoire. L'élevage pour le lait ou la viande est majoritaire mais la surface en herbe est en constante diminution au profit des grandes cultures, attestant d'une évolution de l'agriculture. Porteuses d'une image de terroir local et de qualité reconnue, plusieurs productions bénéficient d'appellations d'origine (AOC ou AOP) comme le Pommeau, le Calvados, le Camembert, le Poiré Domfront... qui renforcent l'industrie agro-alimentaire. Ainsi, l'agriculture du territoire pourrait redevenir un vivier d'emplois. Des exploitations sont à reprendre, suite au départ en retraite de leur propriétaire, ce qui constitue un enjeu de maintien de la démographie agricole sur le territoire.

L'agriculture emploie aujourd'hui un peu moins de 3 000 personnes, ce qui correspond à 7,6% de l'emploi hors secteur de l'agroalimentaire (8% de l'emploi total du Bocage dans la fabrication de denrées alimentaires et de boissons¹). Si l'agriculture et l'agro-alimentaire demeurent importants sur le territoire, ces deux filières doivent pouvoir opérer une transition énergétique et s'inscrire dans une perspective de développement durable pour assurer leur pérennité. Le Pays du Bocage souhaite valoriser les ressources locales, au premier rang desquelles les productions agricoles. Dans cette perspective, une montée en gamme des productions semble être la clef d'une plus grande rentabilité de la filière. Cette montée en gamme répond en outre à une demande croissante de la population pour des produits de qualité et fabriqués dans le respect de l'environnement.

L'intégration de pratiques innovantes, autant au stade de la production que de la transformation, peut permettre cette montée en gamme, et être un élément de valorisation des productions locales. Facteurs de diversification des revenus des agriculteurs, les circuits courts sont également porteurs d'innovation, de développement et d'évolution de l'agriculture vers plus de durabilité et de lien social.

Types d'opérations soutenues

Les opérations soutenues privilégieront des produits fermiers sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

Pour le secteur agricole :

- Développer la filière cidricole notamment sous signe de qualité en :
 - o Accompagnant la montée en gamme des productions,
 - o Soutenant la communication, la promotion et l'animation de la filière,
- Promouvoir et développer l'agriculture de proximité (maraîchage par exemple),
- Développer les modes de commercialisation de proximité et les circuits-locaux ou régionaux,
- Développer l'approvisionnement local de la restauration collective,
- Promouvoir la gastronomie locale (site remarquable du goût par exemple),

Pour l'agroalimentaire :

- Soutenir les investissements de création, de développement et de modernisation des ateliers de transformation liés à une production locale,

De manière générale :

- L'animation territoriale pour faire émerger les projets.

¹ Diagnostic économique du Bocage, CCI, 2014

Bénéficiaires

Entreprises et groupements d'entreprises, agriculteurs
Associations, fondations
Coopératives et sociétés coopératives
Communes et EPCI, Chambres consulaires
GIP et Syndicats Mixtes

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Les investissements mobiliers et immobiliers (hors acquisition d'immeuble), travaux, équipements...,
Les investissements immatériels : études, expertises, diagnostics, sites internet, e-commerce, ...,
Les actions de formation, de communication et de sensibilisation,
Les Dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et

Conditions d'éligibilité

Le projet porté doit être compatible avec la stratégie locale de développement,
Le projet devra avoir un caractère innovant,
Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de sélections des projets prendront en compte

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- L'impact sur la création d'emplois ou d'activités
- L'impact sur l'environnement local
- L'utilité sociale de l'action
- La valorisation des ressources locales

Les projets soutenus devront favoriser la montée en gamme vers des productions sous signes officiels de qualité (bio, AOP, IGP...).

Montants et taux d'aides

Pour les porteurs privés (hors associations et fondations):

Taux d'aides publiques : 40 %
LEADER : 80 % de l'aide publique totale
Plancher subvention LEADER : 3 000 €
Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Pour les autres porteurs éligibles :

Taux d'aides publiques : 100 %
LEADER : 80 % de l'aide publique totale
Plancher subvention LEADER : 3 000 €
Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre d'ateliers ou d'exploitations soutenus : 6
Nombre d'emplois directs créés : 10
Nombre de structures de restaurations hors domicile (RHD) approvisionnés : 15
Nombre de producteurs entrant dans la démarche d'approvisionnement local : 30
Volume d'investissement : 250 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	100 000 €	100 000 €	105 000 €	50 000 €
En %	40%	40%	42%	20%

Encourager la modernisation et la diversification de l'offre de sports

AXE 2 : Innover pour développer la qualité de vie, permettre l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux

C-Innover dans la culture, le sport et les loisirs pour bien vivre ensemble

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

Depuis 2007, les collectivités ont réalisé près de 2 millions d'euros d'investissements dans la création ou la modernisation d'équipements sportifs (aménagement d'aires de jeux, de terrains multisports, construction de salles de sports, etc.). Ces investissements traduisent un besoin en équipements de ce type sur le territoire.

Les équipements sportifs et les activités de pleine-nature sont des lieux de socialisation. La politique sportive du Pays du Bocage s'inscrit dans une dynamique de renforcement de l'attractivité du territoire et de la création de liens sociaux, particulièrement importants dans les zones rurales. Les activités sportives, notamment celles réalisées en plein air, doivent répondre à l'évolution des besoins de la population et participent à l'appropriation du territoire par ses habitants. Le programme LEADER interviendra en appui aux projets innovants pour soutenir la diversification de l'offre, encourager la montée en gamme des équipements, leur mise en réseau et le maillage du territoire.

Types d'opérations soutenues

Le renforcement de l'offre sportive doit s'inscrire dans une démarche innovante pour le territoire afin que les projets puissent bénéficier du programme LEADER. Les actions pouvant être financées doivent donc s'inscrire dans les dimensions suivantes :

- Soutenir la création et la modernisation des structures et des équipements sportifs afin de favoriser l'équité d'accès aux activités,
- Soutenir la mutualisation de moyens et la mise en réseau des équipements,
- Soutenir les actions de promotion d'une offre de sport diversifiée et accessible à tous (pass sportif par exemple),
- Développer et moderniser les activités sportives de pleine nature,
- L'animation territoriale pour faire émerger les projets

Bénéficiaires

Collectivités territoriales (communes, EPCI)
Associations
GIP et Syndicat mixtes
Entreprises

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Les investissements mobiliers et immobiliers, travaux de construction et aménagement, acquisition d'équipements
 Les études : de faisabilité, de programmation,
 Les dépenses liées aux actions de communication et de promotion de l'offre sportive
 Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

Conditions d'éligibilité

Le projet devra avoir un caractère innovant avéré,
 Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage,
 L'objet de l'association ou de l'entreprise soutenue doit être exclusivement sportif.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de sélections des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- Le développement des liens sociaux et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire,
- La capacité à mettre en réseau et fédérer les partenariats des acteurs,
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie,
- La diversification de l'offre de services.

Montants et taux d'aides

Pour les entreprises :

Taux d'aides publiques : 20 %
 LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 30 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 100 %
 LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 30 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets financés : 20
 Nombre de pratiquants/licenciés concernés : 400
 Nombre d'équipements mis en réseau 10
 Volume des investissements : 932 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique (nationale)	Top up	
En euros	350 000 €	400 000 €	462 500 €	182 000 €
En %	37 %	43 %	49 %	20 %

Soutenir le développement des loisirs

AXE 2 : Innover pour développer la qualité de vie, permettre l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux

C-Innover dans la culture, le sport et les loisirs pour bien vivre ensemble

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

La culture et les loisirs représentent 1,2%² des emplois sur le territoire, contre 1,6% pour la région Basse-Normandie. C'est donc un secteur qui possède une marge de développement et qui pourrait être générateur de nouveaux emplois. Le pôle de Flers reste en outre le mieux doté en équipements de loisirs. Les temps de pratique de loisirs sont souvent l'occasion de créer des liens sociaux de qualité. A ce titre, ils participent au bien-être des habitants et répondent à leurs attentes. L'ambition du Pays du Bocage est de mieux mailler, diversifier et mettre en réseau les équipements de loisirs sur le territoire. Des activités sont à créer ou à moderniser dans une perspective de montée en qualité de l'offre de loisirs sur tout le territoire. L'innovation dans laquelle doivent s'inscrire les projets, renvoie dans le domaine des loisirs à l'intérêt accordé à la créativité, au changement des pratiques, à l'utilisation de nouveaux outils et partenariats.

Types d'opérations soutenues

Au titre du programme LEADER du Pays du Bocage seront soutenus les projets visant :

- A la création, la modernisation et le développement des équipements de loisirs
- A la création, modernisation et développement des ludothèques
- A encourager la création de manifestations ludiques (communication/promotion),
- A favoriser l'animation territoriale pour faire émerger les projets.

Bénéficiaires

Commune et EPCI,
Associations, Entreprises,
GIP et Syndicats Mixtes

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Les investissements mobiliers et d'immobiliers : travaux d'aménagement, acquisition de matériels et d'équipement, ...,

Les dépenses de communication et de promotion,

Les études de faisabilité, de besoins, techniques, de programmation,

Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

² INSEE, Diagnostic économique réalisé par la CCI, 2014

Conditions d'éligibilité

Les projets doivent être réalisés sur le territoire du Pays du Bocage
Les projets devront avoir un caractère innovant.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de sélection des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- La capacité à développer les liens sociaux et à améliorer la qualité de vie sur le territoire,
- La capacité à mettre en réseau et fédérer les partenariats des acteurs,
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie,
- La diversification de l'offre de services
- La participation au maillage territorial et à la cohésion sociale à l'échelle du territoire,
- La capacité à mettre en avant les rencontres intergénérationnelles.

Montants et taux d'aides

Pour les entreprises :

Taux d'aides publiques : 20 %
LEADER : 80 % de l'aide publique totale
Plancher subvention LEADER : 3 000 €
Plafond subvention LEADER : 30 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 100 %
LEADER : 80 % de l'aide publique totale
Plancher subvention LEADER : 3 000 €
Plafond subvention LEADER : 30 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre d'opérations portées par des entreprises : 5
Nombre d'opérations portées par des associations : 5
Nombre d'opérations portées par des opérateurs publics : 10
Bénéficiaires directs : 400
Volume d'investissement : 950 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	350 000 €	250 000 €	212 500 €	350 000 €
En %	37%	26%	22%	37%

Faciliter l'accès à la culture sur le territoire

AXE 2 : Innover pour développer la qualité de vie, permettre l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux

C-Innover dans la culture, le sport et les loisirs pour bien vivre ensemble

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

Les équipements et activités culturelles sont nombreux et relativement bien répartis sur le territoire grâce aux efforts d'investissements des collectivités territoriales. Cependant, ils nécessitent d'être modernisés et mis en réseau de manière à répondre aux attentes fortes de la population et notamment les jeunes. Le renforcement de l'accès à la culture est un enjeu essentiel afin de maintenir la population sur le territoire et apparaît comme un atout pour la création de liens sociaux. Le maillage des équipements favorise les échanges entre habitants et collectivités et assure une équité d'accès aux différents biens et activités culturels. La diversification des pratiques est également un axe de développement.

Le pays du Bocage souhaite promouvoir l'innovation dans l'offre culturelle afin de favoriser la créativité, la diversification de l'offre, la pérennité des équipements et de répondre à l'évolution des attentes des habitants. Par ailleurs, les pratiques culturelles sont également l'occasion pour les habitants de mieux connaître leur territoire. Celles valorisant les lieux ou ressources locales seront donc particulièrement accompagnées.

Types d'opérations soutenues

Au titre du programme LEADER du Pays du Bocage, seront soutenus les projets visant :

- A favoriser l'émergence, la modernisation et le développement des lieux de création, de diffusion et d'enseignement culturel,
- A encourager la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens,
- A favoriser la réhabilitation et la mise en valeur des sites patrimoniaux,
- A soutenir le développement des actions culturelles :
 - o Améliorer l'accessibilité des publics en difficulté aux événements culturels,
 - o Soutenir les résidences d'artistes, les masters classes,
 - o Améliorer la communication auprès du grand public pour mieux faire connaître l'offre,
 - o Renforcer la programmation culturelle à l'échelle des Communautés de communes,
 - o Encourager la centralisation et la coordination des informations et notamment promouvoir les agendas culturels communs à l'échelle intercommunale,
- A animer le territoire pour faire émerger les projets.

Bénéficiaires

Communes et EPCI
Associations
Entreprises du spectacle
GIP, Syndicats Mixtes

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Les investissements mobiliers, immobiliers : travaux de construction et d'aménagement, acquisition d'équipement, ...
 Les dépenses liées à la création artistique et à l'organisation de manifestations culturelles,
 Les études : de faisabilité, de besoins, de programmation, ...
 Les supports de communication et de promotion,
 Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

Conditions d'éligibilité

Le projet doit être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage,
 Le projet devra avoir un caractère innovant.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de choix des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- La capacité à développer les liens sociaux et à améliorer la qualité de vie sur le territoire,
- La capacité à mettre en réseau et fédérer les partenariats des acteurs,
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie,
- La diversification de l'offre de service
- La participation au maillage territorial et à la cohésion sociale à l'échelle du territoire,
- La capacité à mettre en avant les rencontres intergénérationnelles.

Montants et taux d'aides

Taux d'aides publiques : 100 %

LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plancher subvention LEADER : 3 000 €

Plafond subvention LEADER : 30 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets soutenus : 20

Nombre d'équipement mis en réseau : 5

Nombre d'équipements et d'infrastructures soutenus : 12

Nombre de manifestations soutenus : 10

Nombre de bénéficiaires directs : 300

Volume d'investissement : 860 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	350 000 €	400 000 €	382 500 €	110 000 €
En %	41%	46%	30%	13%



Garantir des conditions d'accueil de qualité et d'épanouissement des enfants et des jeunes

AXE 2 : Innover pour développer la qualité de vie, permettre l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux

D- Miser sur la petite enfance et la Jeunesse

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

Dans le cadre de la programmation LEADER 2007-2013, le pays du Bocage avait ciblé sa stratégie sur la jeunesse. L'investissement des collectivités a été important dans les structures liées à la petite enfance et le maillage des centres de loisirs sans hébergement. Bien que cette première phase ait permis de développer un certain nombre de structures d'accueil, il n'en demeure pas moins que le territoire présente encore de nombreux besoins en matière de création et de modernisation d'infrastructures pour les jeunes. La jeunesse constitue le capital humain du territoire et les équipements favorisent la qualité d'accueil, l'émancipation et l'épanouissement des jeunes. La mise en place de conditions d'accueil adéquates est indispensable au développement équilibré du territoire. C'est un facteur clef d'attractivité pour les ménages ou les familles qui résident ou viennent s'installer sur le territoire.

Au regard de l'évolution des besoins et des attentes des jeunes et des familles, les porteurs de projets (collectivités, acteurs associatifs, etc.) s'interrogeront sur les réponses innovantes à apporter aux besoins des jeunes et des adolescents, en matière d'espaces d'accueil et d'activités à proposer. La mise en réseau des acteurs de la petite enfance et de la jeunesse est également une source d'actions novatrices pour le territoire.

Types d'opérations soutenues

Le développement des conditions d'accueil des jeunes enfants et des jeunes doit s'opérer dans une perspective innovante. Ainsi, les opérations qui seront soutenues par LEADER recouvrent :

- La création, la modernisation et le développement des activités périscolaires,
- La création, la modernisation et le développement des lieux d'accueil (RAM, crèche, ACM, ...) et des structures d'accompagnement des jeunes (Maison des jeunes, maison des adolescents, ...),
- La mise en réseau des structures et la mutualisation des moyens.
- L'animation du territoire pour faire émerger les projets

Il conviendra d'encourager les projets portés par les structures d'accueil favorisant l'émancipation des jeunes.

Bénéficiaires

Communes, EPCI,
Associations,
GIP, Syndicat mixte.

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Les dépenses d'investissement visant à l'équipement des structures d'accueil (acquisition de matériel, de petits équipements),
 La réalisation d'études de besoins, de faisabilité, de programmation,
 Les dépenses d'immobilier (travaux, aménagement, hors acquisition de locaux),
 Les actions de promotion et de communication,
 Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

Conditions d'éligibilité

Le projet porté doit être compatible avec la stratégie locale de développement,
 Le projet devra avoir un caractère innovant,
 Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de choix des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- La capacité à développer les liens sociaux et à améliorer la qualité de vie sur le territoire,
- La capacité à mettre en réseau et fédérer les partenariats des acteurs,
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie,
- La diversification de l'offre de service
- La participation au maillage territorial et à la cohésion sociale à l'échelle du territoire,
- La capacité à mettre en avant les rencontres intergénérationnelles.
- La mixité sociale.

Montants et taux d'aides

Taux d'aides publiques : 100 %

Aide communautaire LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plancher subvention LEADER : 3 000 €

Plafond subvention LEADER : 30 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets soutenus : 20

Nombre d'activités périscolaires soutenues : 10

Nombre de structures mises en réseau : 10

Volume d'investissement : 672 000€

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	350 000 €	215 000 €	202 500 €	107 000 €
En %	52%	32%	30%	16%

Promouvoir un habitat écologique, ergonomique et durable

AXE 3 : Innover pour réussir la transition énergétique et préserver / valoriser les ressources naturelles

E-Permettre la transition énergétique suite au Plan Climat Energie Territorial

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

Dans un souci de développement durable de son territoire, le GAL souhaite mettre en œuvre des actions innovantes destinées à favoriser la transition énergétique du territoire, en particulier à travers la promotion de l'habitat dit « durable », c'est-à-dire écologique mais aussi accessible à tous.

Le secteur du logement, public et privé, constitue une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. En effet, le parc, composé essentiellement de maisons individuelles est ancien et énergivore. Les dépenses d'énergie des ménages représentent un coût important qui contribue à creuser la fracture énergétique sur le territoire. De plus, l'important taux de vacance observé dans le Bocage laisse penser que l'offre est peu adaptée à la demande. En effet, le vieillissement de la population engendre de nouveaux besoins (en terme d'accessibilité, d'ergonomie des espaces), les processus de décohabitation et la réduction de la taille des ménages font augmenter la demande de logements, alors que les ménages préfèrent les maisons individuelles avec jardin en périphérie des centres. Le faible coût du foncier accentue la périurbanisation, engendrant par là même une forte consommation d'espaces agricoles et naturels. Dans le même temps le territoire dispose d'un patrimoine bâti de caractère (maisons en pierre) énergivore qu'il conviendrait de réhabiliter et mettre en valeur comme élément d'identité patrimoniale du territoire.

La question de l'habitat doit donc faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'ensemble du territoire, mais aussi à des échelles plus fines, au niveau du quartier ou même du logement individuel, afin de permettre la transition vers un habitat peu consommateur d'énergie et qui réponde aux attentes et aux besoins des habitants, autant des jeunes, que des familles, ou encore des personnes seules ou âgées. Dans cette perspective, des études et des expérimentations pourront être soutenues dans le cadre de LEADER.

Types d'opérations soutenues

Le pays du Bocage a pour ambition de soutenir deux formes d'actions dans une perspective innovante :

- des études visant à anticiper les possibilités de renouvellement urbain : études urbaines de réhabilitation des friches, étude de définition des besoins, concours et études de programmation pour la conception ou la réhabilitation de logements innovants, notamment dans les centres-bourgs et centres villes répondant à de nouveaux besoins ou à des populations spécifiques (handicap, autonomie, jeunes, public en difficultés...), études de reconquête des centres bourg en milieu rural.
- des actions visant à mettre en adéquation l'offre et la demande de logement : expérimentation dans la domotique en lien avec le maintien des personnes âgées à domicile, encouragement de l'usage des TIC dans l'habitat pour le contrôle et la réduction des consommations énergétiques, actions de sensibilisation et communication autour de la consommation énergétique des logements afin de réduire la consommation des ménages et d'améliorer leurs pratiques quotidiennes.

Bénéficiaires

Communes et EPCI,
GIP et Syndicat mixte,
CAUE, Association (ex Point info énergie),
Chambre consulaire, Bailleurs sociaux.

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Etudes de besoins, de faisabilité, de programmation,
 Actions de communication,
 Les dépenses d'équipement en TIC, usage numérique et domotique,
 Les investissements mobiliers (équipements en TIC, usages numériques, domotiques,...) et les travaux d'aménagement
 Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

Conditions d'éligibilité

Le projet porté doit être compatible avec la stratégie locale de développement,
 Le projet devra avoir un caractère innovant,
 Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de choix des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action, sa transférabilité, et son exemplarité
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie,
- La participation au maillage territorial et à la cohésion sociale à l'échelle du territoire
- La mixité sociale,

Le pays du Bocage procédera au lancement d'appels à projets dont le contenu et les modalités seront définis avec le comité de programmation

Montants et taux d'aides

Taux d'aides publiques : 100 %
 Aide communautaire LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre d'études réalisées : 5
 Nombre d'opérations expérimentales engagées : 3
 Nombre d'actions de sensibilisation et d'informations : 3
 Volume des investissements : 290 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	100 000 €	140 000 €	145 000 €	50 000 €
En %	34%	48%	50%	18%



Agir sur la mobilité

AXE 3 : Innover pour réussir la transition énergétique et préserver / valoriser les ressources naturelles

E-Réussir notre transition énergétique (suite Plan Climat Energie Territorial)

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

La mobilité est en enjeu majeur dans le développement des zones rurales. En effet, la faiblesse de l'offre de transports en commun et le relatif enclavement du territoire, ainsi que la dispersion du tissu urbain contraignent la population à l'usage de la voiture individuelle. Ces déplacements sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre et constituent un poste de dépenses significatif pour les ménages à faibles revenus. Le territoire n'est desservi par le train qu'à Flers et Briouze et les moyens de transports en commun tels que le car sont peu développés sur le territoire. Les élus ont conscience de l'enjeu lié à la mobilité, facteur d'intégration, de préservation des liens sociaux et d'accès à l'emploi. L'ambition du territoire est donc de fournir à chacun les moyens de se déplacer, tout en limitant l'impact environnemental des déplacements quotidiens. L'innovation dans ce domaine est capitale, que ce soit d'un point de vue technique (nouveaux modes de déplacements économes en énergie), méthodologique (mise en réseau des acteurs et création de « parcours de mobilité ») ou territoriale, en s'inspirant des expériences d'autres territoires ruraux.

Types d'opérations soutenues

Les projets de mobilité durable qui seront soutenus concernent :

- La promotion et le développement de l'électro-mobilité et la mutualisation de l'offre (auto-partage),
- La promotion et le développement des modes de transports collectifs alternatifs innovants (les pédibus, TAD, covoiturage...),
- Les actions de formation et de prévention à destination des publics en difficulté (exemple auto-école sociale),
- Les actions pour encourager la réalisation de plans de déplacement, notamment les plans de déplacement d'entreprises et d'administrations, les plans de déplacement à vélo,
- Les réflexions sur l'interconnexion des moyens de transport et sur la création de pistes cyclables (inter opérabilité, organisation de pôles d'échanges),
- L'utilisation des TIC dans la gestion et la mise en œuvre des moyens de transport.

Bénéficiaires

Collectivités locales et EPCI,
Associations (Etape, missions locales),
GIP et syndicats mixtes,
Entreprises,
Chambres consulaires.

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

La réalisation d'études : de faisabilité, techniques, stratégiques, de plan de déplacements, ...
 L'acquisition de logiciels de gestion, applications numériques,
 L'acquisition de véhicules et de matériel de transport permettant de réduire les émissions de GES,
 L'aménagement de bornes de recharge, garages et lieux de stationnement,
 Les dépenses d'équipement nécessaire aux ateliers de maintenance et de réparation (vélo, véhicules électriques),
 Les dépenses de signalétique,
 La mise en place d'actions de communication, de formation, de promotion et de sensibilisation,
 Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

Conditions d'éligibilité

Contributions avérées dans la réduction des émissions des Gaz à effet de Serre,
 Caractère innovant et exemplaire du projet,
 Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les principaux critères de sélection prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- La réponse aux besoins de la population urbaine et rurale,
- Le renforcement de la structuration du territoire autour des centralités identifiées,
- L'interconnexion avec les territoires voisins et les métropoles voisines,
- La réduction de l'impact environnemental des modes de déplacement,

Montants et taux d'aides

Pour les entreprises :

Taux d'aides publiques : 40 %
 LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 100 %
 LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre de plans de déplacement : 10

Nombre de véhicules à faible émission de Carbone acquis : 6

Nombre de projets de sensibilisation et de formation engagés : 5

Nombre d'opérations liées au transport collectif alternatif engagées : 3

Volume d'investissement: 260 000€

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euro	100 000€	100 000€	95 000€	60 000€
En %	38%	38%	36%	24%

Développer les énergies renouvelables innovantes pour le territoire et en relation avec ses ressources locales

AXE 3 : Innover pour réussir la transition énergétique et préserver / valoriser les ressources naturelles

F-Préserver et valoriser les ressources naturelles

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel (description de l'action)

Le linéaire de haies et le massif forestier du Bocage sont des potentiels à préserver et à valoriser à travers la filière bois-énergie, déjà existante, comprenant la production, la transformation et l'approvisionnement. Certaines actions ont déjà été menées. Ainsi : la production d'énergie via des installations de chaufferies bois dans 85 communes de l'Orne représente un tiers de la production énergétique du département³. Le Pays compte par ailleurs 12 réseaux de chaleur, dont celui de La Ferté Macé avec une production de plus de 2000kw qui alimente en énergie 450 logements HLM, un groupe scolaire, une salle de sport ainsi qu'un lycée technique. La dynamique est fragile et il s'agit de conforter les actions engagées dans le cadre du pôle d'excellence rurale sur la filière bois énergie, notamment pour réduire l'usage des énergies fossiles. Il s'agit de poursuivre la transition énergétique du territoire tout en limitant les atteintes aux milieux et aux ressources et de multiplier les équipements nécessaires à cette évolution. Le recours aux énergies renouvelables valorisant les ressources locales constitue par ailleurs une opportunité pour maintenir et reconstituer le bocage en redonnant une valeur économique aux haies à travers les plans de gestion agricoles. Cette filière bois-énergie est une source potentielle de diversification de revenus et une garantie de durabilité des exploitations agricoles.

De plus, l'élevage et la filière agroalimentaire constituent un potentiel pour la méthanisation. L'objectif est de se concentrer sur ces deux sources d'énergies alternatives au fioul : filière bois énergie et méthanisation. Pour les agriculteurs, le développement des outils et des process permettant de s'inscrire dans cette dynamique constitue une innovation technique non négligeable. L'installation de chaufferies bois est encore à développer auprès des particuliers et des bailleurs. De plus, le montage de projets par des groupements d'acteurs et la mise en commun des équipements peut apparaître comme une innovation méthodologique. Ainsi, l'ensemble des champs de l'innovation peuvent être conquis par les projets en lien avec les énergies renouvelables. L'objectif du Pays du Bocage est de soutenir à travers LEADER un nombre limité de projets, mais que ces derniers soient exemplaires, transférables et qu'ils présentent un caractère innovant très marqué.

Types d'opérations soutenues

Les projets soutenus dans le cadre de cette action porteront sur :

- Le renforcement de la filière bois énergie :
 - o Les études en amont,
 - o Les investissements visant à structurer la filière : plate-forme de stockage, matériel liés à la logistique, gestion et entretien du bocage,
 - o Les investissements dans les chaufferies et réseaux de chaleur de taille modeste,
- L'expérimentation sur la méthanisation au sein des exploitations agricoles (projet individuel et collectif),

³ Diagnostic Territorial du Pays du Bocage – DDT61, 2012

- L'animation territoriale visant à l'émergence des projets via des actions d'animation, de sensibilisation et d'information.

Les acteurs du monde agricole seront particulièrement mobilisés dans le cadre de cette fiche-action.

Bénéficiaires

Communes, EPCI,
 Entreprises, exploitations agricoles (dont GAEC, EARL),
 Coopératives et Société Coopératives,
 Syndicats Mixtes, GIP,
 Chambre d'agriculture, FD CUMA,
 Associations.

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Les études,
 Les actions de communication, sensibilisation, information,
 Les investissements matériels (mobiliers et immobiliers),
 Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

Conditions d'éligibilité

Le projet devra avoir un impact sur les émissions des émissions de gaz à effet de serre,
 Le projet devra avoir un caractère innovant,
 Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de choix des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- Le respect des principes du développement durable et la contribution à la réduction des gaz à effet de serre et à la maîtrise de l'énergie,
- La participation au maillage territorial et à la cohésion sociale à l'échelle du territoire
- Les financements alternatifs possibles dans le montage des projets
- Les impacts sur les ressources locales
- Les modalités de mobilisation des ressources du territoire

Le pays du Bocage procèdera au lancement d'appels à projets dont le contenu et les modalités seront définis avec le comité de programmation

Montants et taux d'aides

Pour les entreprises :

Taux d'aides publiques : 80 %
 LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 80 %
 LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre d'opérations soutenus dans le cadre de la filière bois-énergie : 4

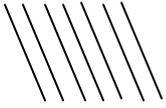
Nombre de projets soutenus dans le cadre de la méthanisation : 2

Opérations de sensibilisation, d'information et d'animation : 6

Pour chaque projet, il sera demandé une estimation des GES avant et après opération, pour valoriser la réduction opérée par le territoire sur la période du programme.

Volume des investissements : 750 000€

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale (indiquer l'origine)	Top up	
En euros	100 000€	90 000€	305 000€	560 000 €
En %	13%	12%	40%	75%



Protéger la ressource en eau et la biodiversité

AXE 3 : Innover pour réussir la transition énergétique et préserver / valoriser les ressources naturelles

F-Préserver et valoriser les ressources naturelles

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel

Le Plan climat du Pays détermine la stratégie du territoire en matière d'adaptation au changement climatique. A ce titre, le maintien de la biodiversité et la protection des ressources naturelles, en particulier de l'eau sont des enjeux majeurs. L'eau est une ressource fragile sur le territoire. En l'absence de nappes souterraines importantes les zones de captages en surface sont nombreuses mais sensibles aux pollutions.

La qualité de la ressource en eau conditionne la préservation de la qualité des milieux aquatiques et l'approvisionnement en eau potable. De plus, l'eau est un enjeu pour le maintien et le développement de la filière agroalimentaire et des activités de loisirs (pêche, baignade, ...).

D'autre part, la biodiversité conditionne la qualité du cadre de vie : linéaire de bocage, pré-verger, prairies, zones humides, vallées et cours d'eau sont porteurs d'identité pour les habitants.

Ainsi, la diminution du maillage bocager, des prairies naturelles et des vergers haute tige (poiriers et pommiers) au profit des cultures constitue un enjeu et nécessite des actions de valorisation, de renouvellement et d'entretien.

Le CPIE et le PNR Normandie Maine seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre de cette fiche action. D'autres partenaires ont aussi été identifiés tels que les agences de l'eau, les syndicats d'aménagement et de restauration des cours d'eau, les collectivités, le Conservatoire des Espaces Naturels. L'ensemble des projets soutenus dans le cadre de cette fiche action doit ainsi permettre de développer une gestion innovante de la ressource et viser la préservation de la biodiversité via des expérimentations et la recherche d'exemplarité dans les projets. Les transferts et les échanges de pratiques et de connaissance entre les différents acteurs du territoire seront favorisés.

Types d'opérations soutenues

Les possibilités d'actions dans le champ environnemental sont très ouvertes. Ainsi, les projets soutenus pourront s'inscrire dans les objectifs suivants :

- Communiquer, sensibiliser, former et améliorer la connaissance sur les enjeux de la biodiversité et de la protection de l'environnement :
 - o Développer les outils pédagogiques pour le jeune public dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable,
 - o Accompagner les exploitations agricoles dans leurs démarches visant à réduire l'usage des pesticides. Former les agriculteurs et particulièrement les jeunes exploitants à la connaissance et au respect des milieux sensibles,
 - o Sensibiliser les élus locaux aux enjeux énergétiques, environnementaux et paysagers,
- Améliorer la connaissance du territoire :
 - o Progresser dans la connaissance de la fonctionnalité de la trame verte et bleue, et en particulier de la trame bocagère et des milieux humides, identifier les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité

- Réaliser des atlas de biodiversité,
- Améliorer la mise à disposition des données naturalistes du Parc naturel régional Normandie Maine et des collectivités,
- Investir pour la biodiversité et la protection/préservation des ressources en soutenant les opérations de reconstitution du bocage, notamment à travers les opérations collectives de replantation de haies et de reconstitution de talus (notamment en rupture de pente) et en encourageant la création de plans de gestion,
- Soutenir la remise en valeur de zones humides,
- Soutenir l'agroforesterie et particulièrement les pré-vergers, aider à leur reconstitution, leur gestion et leur entretien dans l'optique du développement des filières cidricoles,
- Soutenir les actions visant à la protection et à la sauvegarde des insectes pollinisateurs,
- Favoriser l'animation territoriale pour faire émerger les projets

Bénéficiaires

Communes, EPCI,
GIP, Syndicats Mixtes,
Associations (CPIE, CIVAM, ...),
Chambres d'agriculture, Organismes de formation,
Agriculteurs (dont GAEC, EARL, etc.), organisations agricoles, coopératives et sociétés coopératives,
Entreprises : pépiniéristes, Entreprise de Travaux Agricoles

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

La réalisation d'études : diagnostics, atlas, inventaires, ...
Les frais de communication et de sensibilisation, les manifestations, les outils de communication,
La mise en place d'action de formation, d'information et de sensibilisation,
Les dépenses de fonctionnement (salaires, déplacements) des structures publiques ou d'intérêt public mandatées pour l'animation territoriale de la fiche ou celles directement liées au projet présenté et conditionnant sa réussite.

Conditions d'éligibilité

Le projet devra avoir un caractère innovant,
Le projet devra être réalisé sur le territoire du Pays du Bocage.

Principes concernant la définition des critères de sélection

Les critères de choix des projets prendront en compte :

- Le caractère innovant et/ou expérimental de l'action et de sa transférabilité,
- Le respect des principes du développement durable, notamment la protection de l'eau, la réduction des gaz à effet de serre et la maîtrise de l'énergie,
- L'impact sur les ressources locales
- L'impact du projet sur la protection de la biodiversité

Montants et taux d'aides

Pour les entreprises :

Taux d'aides publiques : 20 %
LEADER : 80 % de l'aide publique totale
Plancher subvention LEADER : 3 000 €
Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 80 %
LEADER : 80 % de l'aide publique totale
Plancher subvention LEADER : 3 000 €
Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation

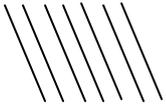
Nombres d'opérations collectives de plantations ou de reconstitution du bocage : 10

Nombres d'études réalisés : 5

Nombre d'actions de communication, sensibilisation, information : 10

Volume total des investissements : 380 000 €

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	100 000€	100 000 €	155 000 €	180 000€
En %	26%	26%	40%	48%



Développer les actions de coopération, notamment avec les territoires ayant engagé une transition écologique, sociale ou économique

AXE 4 : Innover dans la mise en œuvre du programme et dans les actions de coopération

G-Coopérer, Animer, communiquer et évaluer

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel (description de l'action)

Le Pays du Bocage souhaite faire de l'innovation la spécificité de sa stratégie LEADER. La coopération est un moyen d'ouvrir le territoire à de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes et de favoriser l'émergence de projets innovants. Le pays du Bocage et ses partenaires souhaitent donc promouvoir les actions de coopération autour des thèmes de l'innovation économique, sociale et environnementale dans les zones rurales.

Plusieurs pistes de coopération sont d'ores et déjà identifiées avec des GALs espagnols et suédois pour des projets transnationaux, et avec deux GALs bas normands qui ont manifesté leur intérêt à travers des lettres d'intention (voir courriers en annexe). D'autre part les 4 pays Ornaïs souhaitent mutualiser des moyens pour construire et développer des projets de coopérations.

Enfin, le Pays du bocage cherchera à s'inscrire au sein d'un groupe « territoires en transition » afin de mener des réflexions prospectives sur l'avenir des espaces ruraux et la place de l'innovation dans le développement durable. Ces réflexions prospectives s'appuieront sur les retours d'expérience et les pratiques d'autres territoires étrangers ayant placé l'innovation au cœur de leur stratégie.

Types d'opérations soutenues

Le GAL soutiendra les actions de coopération issues des pistes identifiées ci-dessus et étudiera d'autres pistes en cours de programmation.

Seront soutenues les actions :

- Permettant l'échange et le partage d'initiatives exemplaires,
- Favorisant le montage commun de projets entre plusieurs territoires,
- Soutenant le développement de méthodologies nouvelles pour les territoires ruraux (réseaux locaux, initiative citoyenne...),
- De mutualisation des moyens dédiés à la coopération avec d'autres GAL Bas-Normand (AMO, postes mutualisés,..)

Bénéficiaires

GIP et syndicats mixtes
EPCI, Communes
Associations
Acteurs privés

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétation.
 Frais de communication et d'évènementiel
 Investissement matériel
 Frais d'étude
 Prestations d'accompagnement
 Frais de personnel.

Principes concernant la définition des critères de sélection

La grille de critères sera élaborée suite au conventionnement et avec la participation des membres du comité de programmation. Sur ce sujet de la coopération, l'avis des acteurs locaux expérimentés pourra être sollicité.

Conditions d'éligibilité

Les projets de coopération devront s'inscrire dans les axes stratégiques du GAL

Montants et taux d'aides

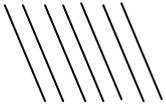
Pour les porteurs publics et associatifs :

Taux d'aides publiques : 80 %
 Aide communautaire LEADER : 80 % de l'aide publique totale
 Plancher subvention LEADER : 3 000 €
 Plafond subvention LEADER : 20 000 €

Indicateurs de réalisation

Nombre de projets de coopération : 5
 Nombre de GAL impliqués : 10
 Nombre d'acteurs du territoire impliqués : 10

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	100 000€	20 000 €	20 000 €	35 000€
En %	65 %	13 %	12%	22%



Mettre en œuvre LEADER : animer, communiquer et évaluer

AXE 4 : Innover dans la mise en œuvre du programme et dans les actions de coopération

G-Coopérer, Animer, communiquer et évaluer

Rappel du contexte et modalités de contribution à l'objectif opérationnel (description de l'action)

L'ensemble des actions d'animation, de communication ou encore de capitalisation et d'évaluation qui concourent au déploiement du programme LEADER 2014-2020 sur le territoire du Pays du Bocage ont pour finalité la mise en œuvre de la stratégie élaborée par le GAL Pays du Bocage. Il s'agit de fournir au GAL du Pays du Bocage les moyens humains et matériels de ses ambitions en matière de mise en œuvre innovante du programme LEADER, tant au niveau de l'animation que de la communication, et de permettre au GAL d'assurer ses obligations de suivi et d'évaluation.

Types d'opérations soutenues

Pourront être soutenues l'ensemble des opérations explicitement liées à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 sur le territoire du Pays du Bocage. Ainsi, peuvent être financées :

- Les rémunérations des équipes du GAL ainsi que celles des agents territoriaux du Pays dont l'action participe à la mise en œuvre de LEADER sur le territoire du Bocage.
- Les dépenses de communication et d'évènementiel : organisation de réunions, forums, plaquette et brochure, site internet...
- Les frais liés à des prestations extérieures (communication, site internet, évènementiel, évaluation, etc.).
- Les frais de participation au réseau rural régional, national, européen.
- Les dépenses de fonctionnement et d'investissement : achat de matériel pour le Comité de programmation (tablettes tactiles).

Bénéficiaires

La structure porteuse du GAL (GIP ou Syndicat Mixte)

Type d'aide

Subvention

Dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement (Salaires et frais de gestion)

Dépenses d'investissement matériel et immatériel (Formation, Equipement, Communication)



Conditions d'éligibilité

Lien explicite avec la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020

Principes concernant la définition des critères de sélection

Actions permettant la mise en œuvre innovante d'un projet de territoire (mise en réseau, supports et outils innovants, modalités d'animation d'une gouvernance innovante et adaptée au territoire...

Montants et taux d'aides

Pour le GIP ADECO Pays du Bocage:

Taux d'aides publiques : 80 %

Aide communautaire LEADER : 80 % de l'aide publique totale

Plafond subvention LEADER : 100 000 €

Indicateurs de réalisation

Atteinte des objectifs du GAL (nombre de porteurs de projet, projets programmés)

Nombre d'action de communication

Réalisation du processus d'évaluation

Satisfaction des membres du comité de programmation (évaluation au long cours via questionnaire de satisfaction)

Coût total	Dépenses publiques			Dépenses privées ou autofinancement
	FEADER	Contrepartie publique nationale	Top up	
En euros	552 000 €	69 000€	69 000€	138 000€
En %	72%	8%	8%	20%



Troisième partie : le pilotage et l'évaluation du programme LEADER en Pays du Bocage

/// Une amélioration du pilotage et du suivi de la programmation fondée sur les expériences antérieures du Pays du Bocage en tant que GAL

Fort de son antériorité en tant que GAL LEADER, le Pays du Bocage bénéficie des retours d'expériences de ses techniciens quant aux besoins du territoire en matière d'ingénierie pour la mise en œuvre du programme. De plus, l'évaluation de la programmation 2007-2013 a mis en avant certaines pistes d'améliorations relatives au pilotage, au suivi ou encore à l'évaluation. Des recommandations en matière de communication, de mise en réseau des acteurs, de diffusion des retours d'expériences ont été formulées et permettent d'envisager de nouvelles méthodes de travail pour ce nouveau programme.

Ces éléments, ainsi que les compléments apportés par la région Basse-Normandie pour le déploiement du LEADER 2014-2020 sur le territoire, fondent les principes présentés dans cette partie.

Une ingénierie d'ores-et-déjà familiarisée avec la mise en œuvre des programmes LEADER successifs

Fort de son expérience dans le cadre du programme LEADER+ et LEADER dit « Axe 4 », le Pays du Bocage a acquis une bonne maîtrise de l'animation et de la gestion du programme européen LEADER en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, de montage et de suivi des dossiers ou encore de gestion des crédits européens affectés au GAL. Ainsi, dans la continuité des précédentes périodes de programmation, le Pays du Bocage mobilisera au moins 2,5 équivalents temps plein (ETP) pour mettre en œuvre ce programme LEADER sur son territoire. A priori, ce sont les actuels animateurs et gestionnaires qui continueront d'exercer cette mission.

Cette équipe bénéficiera de l'appui des autres membres de l'équipe du Pays du Bocage. Ils assurent un relai en matière de communication sur le programme LEADER auprès des acteurs du territoire qu'ils rencontrent, lesquels sont de potentiels porteurs de projets. L'équipe technique du GIP ADECO Pays du Bocage se compose de neuf personnes, dont des chargés de mission dédiés au développement économique, aux questions agro-alimentaires, au tourisme ou encore à l'habitat et aux services. Ainsi, de manière ponctuelle et selon les besoins sur des missions spécifiques, ces chargés de mission pourront également être mobilisés. Ils joueront un rôle dans l'émergence et la mise en œuvre des projets soutenus par LEADER. L'équipe LEADER s'appuiera également sur les différents acteurs du développement local présents sur le territoire afin d'optimiser son action. Les techniciens et animateurs des Communautés de communes et d'agglomération, des chambres consulaires et du Parc naturel régional Normandie-Maine seront ainsi associés aux réflexions et à la mise en œuvre des projets structurants. Cette démarche sera facilitée par la mise en place de **groupes techniques thématiques** et la **mise en réseau** de ces acteurs.



Les missions de l'équipe LEADER sont nombreuses et variées. Les fonctions suivantes sont à assurer :

- ✓ **Animation générale de la stratégie et accompagnement des porteurs de projet.** Il s'agira également d'aider les acteurs locaux à construire leurs actions et à remplir leur dossier de demande de subvention. Une attention particulière sera portée à la qualité des dossiers présentés au Comité de programmation, à leur complétude et leur clarté.
- ✓ **Suivi du programme LEADER.** L'équipe technique effectuera un suivi complet comprenant à la fois le suivi de la mise en œuvre et du respect de la stratégie, ainsi que le suivi financier.
- ✓ **Evaluation du programme.** L'équipe technique sera chargée de piloter les actions d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie telles qu'envisagées dans la candidature.
- ✓ **Communication et diffusion du programme.** Ainsi que le prévoit le GIP ADECO dans sa candidature, l'équipe technique aura pour mission de communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER auprès des acteurs du territoire : élus, société civile organisée, porteurs de projets potentiels et habitants. L'équipe LEADER participera aux réunions du Réseau rural bas-normand et à toute autre réunion d'échanges et de capitalisation des bonnes pratiques propres à la mise en œuvre du programme LEADER. Les techniciens s'impliqueront ainsi dans la mise en réseau et l'échange d'informations et d'expériences au sein et à l'extérieur du Pays du Bocage.
- ✓ **En matière de gestion,** les techniciens LEADER devront :
 - Réceptionner les demandes d'aide : Edition du récépissé de dépôt, analyse de la complétude, saisie de la demande dans OSIRIS, édition de l'accusé de réception du dossier complet ou de la liste des pièces complémentaires à fournir, si celui-ci n'est pas complet, pour les transmettre au Maître d'ouvrage ;
 - Vérifier que l'opération présentée s'intègre dans le plan d'actions du GAL (construire et appliquer les grilles de sélection des projets de façon transparente et soumettre le cas échéant le projet pour avis d'opportunité au comité de programmation) ;
 - Analyser le plan de financement et réunir, le cas échéant, un Comité technique des cofinanceurs pour affiner le plan de financement, solliciter les engagements des cofinanceurs (délibération) et définir le montant de l'aide LEADER et transmettre le dossier au service instructeur ;
 - Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion (ou de l'organisme payeur) ;
 - Soumettre le projet, après instruction réglementaire par le service instructeur, au Comité de programmation du GAL ;
 - Préparer la décision juridique (convention) et la transmettre au service instructeur qui finalise l'instruction sous OSIRIS ;
 - Accompagner le cas échéant le porteur de projet pour la constitution du dossier de demande de paiement et réceptionner celle-ci ;
 - Vérifier la complétude et la cohérence de la demande de paiement, calculer le montant à payer, obtenir les attestations des paiements des cofinanceurs (hors paiements associés) ;
 - Transmettre le dossier de demande de paiement au service instructeur ;
 - Assurer les visites sur place pour permettre la réalisation du « certificat de service fait » par le service instructeur ;
 - En cas de contrôle débouchant sur un rapport entraînant une décision de déchéance, préparer la co-signature de la décision par le Président du GAL.

Les moyens alloués à la mise en œuvre de LEADER sur le territoire du Pays du Bocage proviendront pour partie du FEADER dans le cadre de la sous-mesure 19.7 et 19.8 du PDR « Frais de fonctionnement et animation du GAL ».

Une procédure renforcée pour le suivi de la mise en œuvre du programme LEADER

Le suivi de la mise en œuvre du programme LEADER vise à la fois à l'observation du respect de la stratégie du GAL et au suivi financier de la consommation de l'enveloppe de FEADER qui lui est affectée. Les outils utilisés et les informations renseignées dans le cadre de ce suivi serviront de socle à la réalisation de l'évaluation *in itinere* et *ex post* du programme LEADER 2014-2020. C'est pourquoi, ces éléments sont à définir au regard des attendus régionaux en matière d'évaluation.

Comme sous les précédentes programmations, l'équipe technique du GAL assurera en termes de suivi :

- ✓ Avant la réalisation des projets, et en partenariat étroit avec l'autorité de gestion, une vérification à priori de l'éligibilité des dépenses prévisionnelles proposées à la programmation,
- ✓ En cours de réalisation, un suivi sur le terrain par un accompagnement technique,
- ✓ Après réalisation des projets, d'éventuels contrôles.

De plus, le suivi du programme s'appuiera sur les indicateurs définis en début de programmation. Ces indicateurs de suivi de la stratégie sont à retrouver au sein de chacune des fiches-actions du GAL. L'équipe technique du GAL veillera au renseignement régulier de ces différents indicateurs.

Par ailleurs, le suivi pourra également s'appuyer sur les informations administratives demandées par l'autorité de gestion et les services instructeurs (outils Osiris, etc.). D'autres outils pourront être développés, notamment à partir de la grille de notation utilisée pour la sélection des dossiers. Cela permettrait notamment de procéder à un suivi plus qualitatif des projets programmés. Cela permettra de mieux préparer la phase d'évaluation du projet.

Ces éléments pourront être précisés avant le conventionnement avec la région Basse-Normandie.

Les principes de la conduite de l'évaluation de la programmation 2014-2020

L'évaluation du programme LEADER 2014-2020 doit permettre de montrer l'efficacité de la stratégie et les réalisations concrètes sur le territoire. Il s'agira en outre d'évaluer la cohérence des projets programmés avec les enjeux stratégiques déterminés en début de programmation.

L'efficacité de la programmation pourra être appréhendée au regard des réalisations du GAL par rapport aux objectifs qu'il aura défini pour chaque fiche-action. A titre d'exemple, pour chaque fiche sont précisés des indicateurs de réalisation tels que le nombre de porteurs de projets soutenus et le type d'actions financées.

L'évaluation *ex post* sera confiée à un prestataire extérieur. La méthodologie d'évaluation choisie s'inscrira dans un processus impliquant l'ensemble des acteurs du territoire qui auront participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020. Elle s'intéressera à différents aspects de la mise en œuvre du programme (ingénierie et gouvernance locale du programme, répartition territoriale et impact des projets, sources de cofinancement...), de même elle pourra réinterroger la cohérence de la stratégie au terme des 6 années de programmation.



Le programme LEADER pourra éventuellement faire l'objet d'une évaluation intermédiaire par un prestataire extérieur, en plus des obligations réglementaires préconisées par la région Basse-Normandie en tant qu'autorité de gestion, si cela est jugé nécessaire par le GAL.

Comme pour les programmations précédentes, le Comité de pilotage de l'évaluation du programme LEADER sera composé des membres du Comité de programmation élargi aux membres du bureau du GIP ADECO Pays du Bocage.

L'évaluation *ex post*, et le cas échéant l'évaluation à mi-parcours pourront être financées par le FEADER dans le cadre de la fiche-action relative à la mise en œuvre du programme LEADER.

Le suivi des projets au cours de leur réalisation permettra une évaluation *in itinere* de la mise en œuvre du programme. De plus, ce suivi permettra de capitaliser un certain nombre d'informations et de retours d'expériences des porteurs de projet, qui pourront être diffusés et valorisés auprès de nouveaux porteurs d'initiatives.

Dans la perspective d'un futur conventionnement, le Pays du Bocage définira, en complément de ces premiers éléments, des indicateurs de résultat et d'impact des actions. Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi par l'équipe technique du GAL et seront utilisés pour la réalisation de l'évaluation finale.

Dans le cadre du respect de l'obligation réglementaire européenne, un indicateur « nombre d'emplois créés par la mise en œuvre de la stratégie » sera renseigné pour l'ensemble du programme.

Communication, capitalisation et diffusion : un enjeu pour la mise en œuvre du programme LEADER

La communication est un enjeu majeur pour la réussite du programme, et en particulier en début de programmation, moment auquel la stratégie doit être diffusée et expliquée largement aux porteurs de projet potentiels.

Ainsi, dès le début de la programmation, une **communication dite « grand public »** sera organisée afin d'informer les acteurs du territoire de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de programme LEADER sur le territoire du Pays du Bocage. Cette communication, réalisée via des réunions publiques, visera à présenter les enjeux et les principes du programme ainsi que les axes de la stratégie et des exemples de projets qui pourront être financés. Des porteurs de projets ayant reçu des financements du FEADER dans le cadre de la programmation 2007-2013 pourront être invités dans le cadre de ces réunions publiques, afin de partager leur expérience et de présenter les projets les plus innovants ou à forte valeur ajoutée.

Afin d'informer les élus du territoire, et en particulier les élus des petites communes n'ayant pas encore, ou peu, bénéficié des précédentes générations de programmes LEADER, l'équipe technique pourra effectuer une présentation des principes du dispositif LEADER et de la stratégie du GAL dans le cadre des Conseils communautaires des EPCI membres du GAL, voire même auprès des Conseils municipaux.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été fait dans le cadre du programme LEADER 2007-2013, une plaquette de communication sera également diffusée. L'édition d'une nouvelle plaquette devra être anticipée le plus tôt possible, afin de ne pas perdre de temps en début de programmation pour la mobilisation des futurs porteurs de projets. Par ailleurs, en plus des relais traditionnels de communication que constituent les Communautés de communes, la plaquette pourra être diffusée aux communes ainsi qu'aux partenaires institutionnels du territoire, au premier rang desquels les





chambres consulaires qui pourront devenir des véritables relais de l'information, en particulier auprès des porteurs de projets privés ciblés par la nouvelle stratégie.

Editée à plusieurs milliers d'exemplaires, cette plaquette pourra constituer un atout en matière de communication dès la mise en place du dispositif puisqu'elle pourra s'appuyer sur une présentation des projets programmés et réalisés dans le cadre de la précédente période de programmation 2007-2013. Par la suite, cette plaquette fera l'objet d'une actualisation et de nouveaux tirages au cours de la période 2014-2020 afin de communiquer sur les nouveaux projets programmés.

Dans le cadre de sa mission d'animation, le GAL prévoit d'assurer une communication continue pour l'ensemble de la période de programmation, afin de conserver la dynamique de mobilisation des acteurs du territoire et de les informer des premières réalisations. Des événements supplémentaires pourront être organisés au cours de la période de programmation pour maintenir l'implication des acteurs.

Par ailleurs, le Pays du Bocage réalisera un nouveau site internet dans lequel on trouvera une partie spécifique LEADER. Il pourra s'agir de publications concernant la stratégie, l'avancée du plan d'action ou encore d'articles présentant certains projets dont ceux de coopération conduits par le GAL. En ce sens, le site internet constitue une vitrine des actions menées dans le cadre du programme LEADER.

A travers ces différents canaux de communication le GAL ambitionne de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, publics et privés. Afin de toucher certains publics particuliers, parfois plus difficiles à mobiliser, tels que les agriculteurs par exemple, le GAL pourra organiser des réunions spécifiques ou développer des outils adaptés en partenariat avec d'autres acteurs du territoire, comme la Chambre d'Agriculture.

Les réunions d'information, l'actualisation du site internet ou encore l'élaboration d'une plaquette seront autant d'occasions de valoriser les réalisations du GAL et les projets soutenus.

Enfin, de façon ponctuelle, le GAL pourra rédiger des encarts LEADER, publiés dans la presse locale ou les bulletins d'information municipaux et intercommunaux.

En matière de capitalisation et de mise en réseau, le Pays du Bocage s'impliquera activement dans le cadre des différents temps d'échanges et de mutualisation des pratiques, organisés par les Réseaux ruraux régionaux, nationaux ou européen, mais aussi par les partenaires institutionnels, comme ce fût le cas lors de la période de programmation 2007-2013, au cours de laquelle la Direction des Territoires organisait des rencontres entre les GAL de l'Orne. Ces rencontres permettront en outre de rendre compte du rôle et du point de vue du GAL Pays du Bocage en matière d'actions LEADER et de démarches de développement rural, de partager des expériences et de s'inspirer des retours offerts par les GAL participants aux différents réseaux.

Le GAL du Pays du Bocage participera au processus de capitalisation et d'échanges d'expériences mis en place par le Réseau rural régional en communiquant et en faisant remonter les informations sur ses opérations et démarches LEADER les plus représentatives et exemplaires, notamment en matière de coopération. Réciproquement, le GAL pourra bénéficier des retours d'expériences des autres GAL bas-normands, français et européens afin de monter en compétences et d'améliorer sa mise en œuvre du programme LEADER et la mobilisation des acteurs locaux.

Pour finir, le GIP ADECO souhaite développer une gouvernance innovante, à l'image de la stratégie permettant de mieux mobiliser les membres du Comité de programmation et de renforcer la dynamique de réseau à l'intérieur même du territoire du Pays du Bocage.





Conclusion

Acteur majeur de la dynamique de projet sur le territoire du Pays du Bocage, le GIP ADECO a été porteur d'un Groupe d'Action Locale au cours des deux périodes précédentes de programmation européenne. La mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire du Bocage a d'ores-et-déjà permis d'apporter un renouveau au développement territorial local grâce à la réalisation de nombreux projets.

Aujourd'hui, plus encore qu'auparavant, les acteurs souhaitent porter un projet ambitieux pour le territoire en plaçant l'innovation au cœur de celui-ci. Ils sont en effet convaincus de l'importance de porter des projets novateurs pour apporter aux habitants une réponse adéquate à leurs besoins, apporter un nouveau souffle aux entreprises et garantir un cadre de vie de qualité dans un environnement respecté.

La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie LEADER sur le territoire permettra ainsi de poursuivre la dynamique engagée, avec une plus-value certaine, axée autour de l'innovation.

Les porteurs de projets seront donc soutenus pour :

- ✓ Innover pour créer des conditions favorables au développement de l'emploi, en s'appuyant sur les ressources et les potentialités du territoire,
- ✓ Innover pour développer la qualité de vie, permettre l'épanouissement de tous et le développement des liens sociaux de qualité,
- ✓ Innover pour réussir la transition énergétique et préserver / valoriser nos ressources naturelles,
- ✓ Innover dans la mise en œuvre du programme et dans les actions de coopération.

En effet, il s'agit également de créer du lien entre les acteurs afin de leur permettre d'inventer ensemble les projets les plus à même de répondre aux besoins locaux.

En définitive, la mise en œuvre de cette politique territoriale doit permettre de pallier aux impacts locaux des crises économiques, sociales et environnementales mondiales et de donner au territoire les moyens de se prémunir des conséquences d'éventuelles crises futures.



